

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 69 (1984)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

Revue publiée par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
N° 4, avril 1984

Le Raiffeisen Messenger

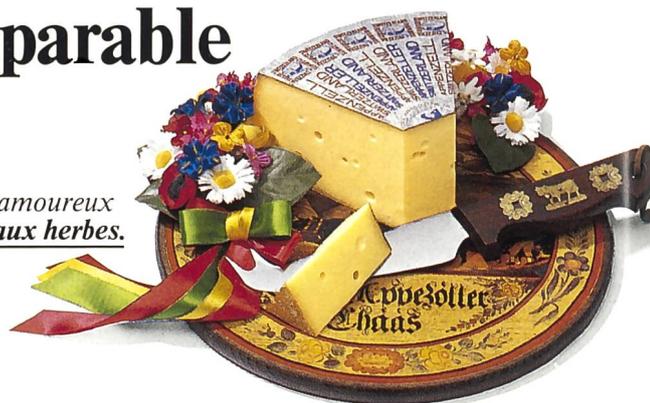




Fromage d'Appenzell

Saveur incomparable

*... née de soins amoureux
et du secret d'une saumure aux herbes.*



Impressum

Editeur

Union suisse des Caisses
Raiffeisen,
St-Gall et Lausanne

Rédaction

Jean-Louis Emmenegger
(rédacteur responsable),
Francine Azau

Adresse de la rédaction

Case postale 206
1000 Lausanne 6
Tél. 021/27 47 72

Bureaux :

Av. des Jordils 3

Administration/Service des abonnements

Case postale 206
1000 Lausanne 6
Tél. 021/27 47 72

Régie des annonces

Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2
1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Impression/Expédition

Imprimerie Corbaz S.A.
Av. des Planches 22
1820 Montreux
Tél. 021/63 48 31

Reproduction avec indication
de la source autorisée.

Sommaire

- Actualité bancaire*
- 4** *L'initiative sur les banques du PSS (II)*
- 6** *La révision de la loi sur les banques*
- Chronique économique*
- 8** *La prévision économique*
- Information*
- 10** *L'organisation
des banques coopératives suédoises*
- Portrait*
- 14** *La Banque Raiffeisen de Müstair (GR)*
- L'interview du mois*
- 18** *Maddalena Ghidossi,
notre cliente la plus âgée*
- La page de la femme*
- 19** *Décoration d'œufs de Pâques*
- 20** *USCR-Informations*
- 30** *Humour... et mots croisés*

Couverture: *Les Breuleux, Jura.* Photo Jobin, Dombresson.

L'initiative sur les banques du PSS (II)

Ce n'est pas en assouplissant le secret bancaire que l'on obtiendra des déclarations fiscales honnêtes

L'initiative sur les banques du PSS qui sera soumise en votation populaire le 20 mai prochain a pour thème central l'assouplissement du secret bancaire. Son objectif est de lutter contre la fraude fiscale. Mais il est très douteux que l'obligation générale de renseigner faite aux banques favorise la déclaration des revenus, et ses conséquences négatives l'emportent de loin.

Markus Rohr,
journaliste parlementaire

L'initiative populaire, d'origine social-démocrate et syndicale, dite «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques» (voir encadré), et qui passera au vote le 20 mai 1984 contient quatre paquets de propositions :

- en premier lieu, le secret bancaire devra être levé lorsqu'on l'utilisera pour escroquer les pouvoirs publics en Suisse ou à l'étranger;
- en deuxième lieu, on veut imposer aux banques une obligation élargie de publier des données;
- en troisième lieu, l'initiative veut endiguer l'influence des banques sur le reste de l'économie et,
- en quatrième lieu, elle exige l'introduction d'une assurance pour les dépôts d'épargne.

Nous avons vu dans l'article publié dans notre précédent numéro l'importance de l'initiative vis-à-vis du secret bancaire et de la puissance des banques.

Contrôle des indépendants

Le cœur de l'initiative bancaire se trouve en fait dans son premier paragraphe. Celui-ci a trait à la lutte contre la fraude fiscale et à la nécessité d'une plus grande honnêteté dans les déclarations d'impôts et d'une



D'après des statistiques récentes, ce sont surtout les salariés et les retraités qui fraudent le fisc, suscitant ainsi des revendications pour une plus grande justice.

solidarité internationale accrue dans les faits.

D'une part, l'assouplissement du secret bancaire doit permettre l'introduction d'une obligation de renseigner imposée aux banques à l'égard des autorités fiscales suisses. Des renseignements ne seront fournis que sur les avoirs des indépendants, et non sur ceux des salariés qui, de l'avis des initiateurs, sont suffisamment contrôlés par le biais du «certificat de salaire». D'autre part, en élargissant l'assistance juridique apportée

à l'étranger, la coopération internationale plus étroite. Aujourd'hui déjà, on les pratique en son âme et conscience. Ainsi, par exemple, après le dépôt de l'initiative bancaire est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur l'assistance juridique internationale dans les affaires pénales. Celle-ci prévoit que les autorités étrangères pourront déposer une requête auprès de nos administrations pour qu'elles les aident à mettre à jour les délits.

Lors des enquêtes pénales et devant les tribunaux, les banques doivent fournir des renseignements quand il existe un lien avec des actes criminels (dont les infractions fiscales) ou quand ce lien est simplement supposé. En outre, les banques (qui ne sont pas intéressées par les capitaux «sales») ont conclu entre elles un accord sur l'obligation de diligence en matière de collecte de capitaux. Les fondements juridiques de cet accord sont en cours de vérification. L'afflux de capitaux importants en Suisse est dû avant tout aux conditions politiques, économiques et monétaires dans leurs pays d'origine. Il faut d'abord combattre les causes de la fuite des capitaux à la racine, sur place, et non chez nous.

On s'est trompé d'arme

La distinction établie par l'initiative entre les «bons» et les «mauvais» contribuables est sujette à caution. Les initiateurs partent de l'hypothèse que seul le salarié est un contribuable honnête. Or, précisément, des statistiques publiées récemment montrent que ce sont principalement les salariés et les retraités qui cherchent à se soustraire à l'impôt. Et quand cela serait, il conviendrait d'assouplir le secret bancaire vis-à-vis non seulement des indépendants mais aussi des salariés. Toutefois, on peut se demander si cette obligation générale de renseigner faite aux banques contribuera beaucoup à lutter

en matière pénale en cas de requête émanant de l'étranger, on doit éviter que la Suisse ne devienne le refuge des capitaux étrangers «sales» issus de la criminalité économique, de la fraude fiscale et du trafic de devises.

La plaque tournante financière suisse

Il n'y a rien à redire aux appels en faveur d'une plus grande honnêteté fiscale et d'une soli-

contre la fraude fiscale. Les avoirs non déclarés seront tout bonnement placés à l'étranger ou par l'intermédiaire d'un avocat, pour lequel le secret professionnel demeure. Des lois fiscales modérées et raisonnables sont encore la meilleure arme contre les infractions fiscales. Un assouplissement du secret bancaire se répercuterait négativement sur le comportement de la population rurale en matière d'épargne et, de là, sur les petites banques locales et régionales.

Transparence assurée

Dans son deuxième paragraphe, l'initiative bancaire réclame l'extension de l'obligation faite aux banques de publier des données par la publication par les banques :

- des comptes annuels consolidés,
- des réserves constituées ou dissoutes,
- des participations et des avoirs qui leur sont confiés à titre fiduciaire ainsi que des droits de vote attachés aux avoirs déposés.

Texte de l'initiative sur les banques

L'article 31 quater de la Constitution fédérale est complété comme suit par les alinéas 3 à 6.

3° al. Les banques, sociétés financières, établissements et personnes qui reçoivent, administrent ou aliènent des avoirs de tiers à des fins lucratives sont tenus de renseigner les autorités et les tribunaux en matière fiscale et pénale. Le secret de fonction de ces autorités et tribunaux est garanti. L'obligation de renseigner cesse dans la mesure où les autorités fiscales, dans l'exercice consciencieux de leurs fonctions, estiment que les revenus présumés sont correctement établis par des attestations de salaire et où les avoirs soumis à l'impôt anticipé n'excèdent pas un montant que la loi fixera. Le législateur édicte des dispositions visant à assurer l'obligation de renseigner, à en fixer rationnellement les modalités d'application ainsi qu'à prévenir les actes destinés à l'éluider.

La législation règle en outre la garantie du secret bancaire. La législation règle le principe du soutien à accorder aux procédures pénales menées à l'étranger, en matière de délits fiscaux et monétaires également. Sont réservés la sécurité et les droits de souveraineté de la Suisse, la protection de personnes contre la persécution politique et raciste, ainsi que les cas de graves vices de procédures menées à l'étranger et la réciprocité.

4° al. Les banques et sociétés financières publient, en sus de leurs bilans ordinaires, les comptes annuels consolidés ainsi que toutes les estimations qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves. Elles rendent publiques leurs participations actives et passives, la valeur des avoirs de clients qui sont déposés auprès d'elles et qu'elles administrent ainsi que des avoirs qui leur sont confiés à titre fiduciaire; elles indiquent les noms des personnes exerçant un mandat au sein du conseil d'administration de même que les droits de vote attachés aux avoirs déposés. La Banque nationale et la Commission des banques présentent chaque année au Parlement un rapport sur la situation et l'évolution des banques et sociétés financières.

5° al. Le législateur édicte des dispositions visant à limiter l'enchevêtrement des banques et d'autres entreprises.

6° al. La législation règle l'obligation des banques ne bénéficiant d'aucune garantie de l'Etat de s'assurer pour les dépôts qui leur sont confiés. ■

Point n'est besoin de nouvelles bases constitutionnelles pour réaliser ces postulats. Ces requêtes seront prises en considération à l'occasion de la procédure législative en cours (*révision du droit sur les actions et de la loi sur les banques*). Mais le profane n'a que faire de tels détails. Il lui faut pouvoir faire confiance à la Commission fédérale des banques en tant qu'organisme de contrôle des établissements financiers. D'ailleurs, celle-ci a modifié dans la pratique ses procédures en ce qui concerne l'obligation pour les banques de publier des données en 1981, c'est-à-dire après le dépôt de l'initiative. Cette nouvelle procédure empêche les banques de feindre, des années durant, d'avoir une structure bénéficiaire meilleure qu'elle ne l'est en liquidant des réserves cachées constituées au préalable, ou bien d'épuiser des réserves cachées accumulées sur plusieurs années pour éponger les pertes d'une seule période comptable.

Pour ce qui est du troisième paragraphe, qui réclame qu'on limite l'influence — jugée

excessive — des banques sur le reste de l'économie, nous serons brefs: nous avons expliqué dans notre précédent article que, à cet égard, la situation est bien moins grave que les initiateurs voudraient le faire croire.

Protection des déposants

Reste l'obligation faite aux banques d'assurer les dépôts revendiquée au paragraphe 4. Dans son message sur l'initiative sur les banques, le Conseil fédéral a décrit ce postulat — déjà présenté au Parlement par les partis bourgeois — comme étant «difficilement contestable» et s'efforce conséquemment de le concrétiser avec la révision de la loi bancaire.

Au cours de la procédure de consultation mise sur pied lors de la publication des propositions de révision, la garantie des dépôts sous la forme d'une obligation faite à toutes les banques a été nettement rejetée. Les banques cantonales ont déclaré qu'elles avaient déjà une garantie de l'Etat. Les autres ont attiré l'attention sur le fait qu'une protection des déposants n'est nécessaire que lorsqu'une banque «joue au poker» avec des taux d'intérêt trop élevés et que le déposant accepte — plus ou moins consciemment — le risque de faillite.

Mais il faudrait également que les épargnants des banques sérieuses qui, pour des raisons de sécurité, renoncent à pratiquer des taux élevés, paient une prime d'assurance. Malgré tout, les banques sont décidées à constituer un pool commun de garantie, d'un coût de gestion aussi bas que possible et auquel les banques seront libres d'adhérer ou non. En outre, les privilèges actuellement accordés aux dépôts en cas de faillite doivent être étendus.

Les impulsions de l'initiative

Pour résumer, on ne peut parler ni d'abus du secret bancaire, ni d'une puissance excessive des banques. A ce propos, l'initiative sur les banques vise bien

au-delà du but. Par contre, elle a soulevé des problèmes (obligation pour les banques de publier des données, protection des déposants) qui, désormais, pourront et devront être résolus sur le plan plan législatif. ■

Deux avis:

Contre

«L'initiative sur les banques renvoie à de vrais problèmes et contient des revendications dignes d'être soigneusement approfondies. Toutefois, ils ne nécessitent pas une réglementation constitutionnelle. Ils seront discutés dans le cadre de la réforme du droit sur les actions et à l'occasion de la révision de la loi sur les banques. Par ailleurs, il est évident qu'il faut passer un corset vigoureusement serré aux banques suisses, et donc à la place financière de notre pays. Ce «projet de redimensionnement» est d'autant plus dangereux que tous les autres pays ne cessent de développer leurs places financières et d'améliorer leur position concurrentielle.» *Hans Oester, docteur en économie, conseiller national (PEP/ZH).* ■



Photo Bild + News

Pour

«Au football, l'arbitre siffle les fautes et, si nécessaire, il brandit une carte jaune. Personne n'ira affirmer que l'observation des règles du jeu porte tort au football. Par contre, en politique, de telles confusions sont monnaie courante. Il existe en Suisse, par exemple, des millionnaires exempts d'impôts. Tout le monde se demande comment pareille chose est possible. Ces millionnaires profitent sans vergogne du secret bancaire. Ce dernier est une bonne chose, mais il faut mettre un terme aux abus. Avec l'initiative sur les banques, nous agissons en quelque sorte la carte jaune. Et l'on entend déjà dire qu'elle porte tort à la place financière suisse. C'est le contraire qui est vrai.»

Helmut Hubacher, conseiller national et président du PSS. ■



Photo Bild + News

La révision de la loi sur les banques

M. Jean-Paul Chapuis, directeur de l'Association suisse des banquiers

Le groupe d'étude chargé de réexaminer la loi sur les banques avait reçu en 1975 un mandat précis: revoir toutes les dispositions de la loi, en mettant l'accent sur une surveillance efficace et sur la protection des déposants. Avec le projet qui a été pré-

senté récemment, le groupe d'étude a rempli son mandat. Le chef du Département des finances a ouvert la procédure de consultation en exprimant les réserves que le Conseil fédéral aurait à formuler, sans que celles-ci soient précisées.

Pour les milieux appelés à s'exprimer, cette situation n'est pas normale. Le sens d'une procédure de consultation est que le Gouvernement consulte les cantons, les partis et les milieux intéressés sur ses intentions législatives. Or ici, non seulement le Gouvernement ne déclare pas que le projet des experts exprime son opinion, mais laisse entendre que celle-ci est différente. La procédure de consultation est donc incomplète. Pour notre part, nous nous réservons de nous prononcer aussi sur les points du projet que le Conseil fédéral voudrait introduire ultérieurement et qui différencieraient de la loi préparée par les experts.

Le groupe d'étude a rédigé un projet de loi sur les banques et non un contre-projet à l'initiative socialiste contre les banques, parce que ce n'était pas ce qui lui avait été demandé. Il faut une bonne dose de mauvaise foi pour le lui reprocher, comme certains n'ont pas hésité à le faire. La nouvelle loi sur les banques ne peut être un contre-projet à l'initiative socialiste pour deux motifs:

1. L'initiative n'a pas besoin de contre-projet, puisque la Constitution actuelle donne déjà à la Confédération la compétence de légiférer dans tous les domaines traités par l'initiative;

2. L'initiative traite en grande partie d'objets qui, si elle était adoptée, seraient réglés dans d'autres lois que la loi sur les banques. Pour les parties de l'initiative qui touchent la loi sur les banques, il faut connaître la décision du peuple et des cantons et concevoir ensuite les dispositions légales.

L'initiative contre les banques n'a besoin que d'une chose: être soumise au peuple et aux cantons, pour savoir si ceux-ci sont d'accord ou non d'entamer la liquidation de notre place financière, que visent manifestement les auteurs de l'initiative, en menant campagne depuis des années contre les banques.

En revanche, le projet des experts fournit une base raisonnable pour une législation équilibrée. Certes, beaucoup de propositions prêtent à discussion et nous ne manquerons pas pour notre part de les discuter. Il faut tout d'abord considérer que le groupe d'étude, comme c'était sa mission, a examiné la loi sur les banques sous l'angle de la surveillance et de la protection des créanciers. Dans la procédure de consultation et, plus tard, lors de la préparation du message, ce sera le devoir des autorités politiques et des milieux économiques de se demander aussi si cette loi est de

nature à renforcer ou affaiblir la capacité des banques suisses de garantir à notre pays, comme jusqu'ici, une balance des paiements positive et de fournir à notre économie des capitaux en abondance, au-dessous du prix normalement payé partout ailleurs.

C'est en tous les cas ce que nous examinerons très attentivement, à côté d'une multitude de modifications techniques de la loi qui ont leur importance pour les affaires bancaires, mais sur lesquelles il est trop tôt de se prononcer.

Je voudrais cependant souligner quelques questions dont la solution est d'une grande importance pour les banques comme pour l'ensemble de l'économie.

1. Il faut sortir de la situation actuelle dans laquelle, d'une part, la convention de diligence règle les contrôles auxquels le banquier doit soumettre son client et, d'autre part, l'art. 3, chif. 2, lit. c de la loi actuelle sur les banques (repris par l'art. 11 du projet de révision) sur la garantie d'une activité irréprochable sert de compétence législative pour déterminer les obligations du banquier dans l'exercice de sa profession. Il y a sans aucun doute place à côté de la législation pour des règles de comportement professionnelles, mais les deux domaines devraient être mieux définis.

2. Ni la loi sur les banques ni les règles de comportement professionnelles ne doivent imposer l'obligation aux banques de régler le comportement de leur clientèle ou d'appliquer en Suisse des législations étrangères.

Il y a peut-être certains aspects de la convention de diligence qui pourraient être réglés par la loi, comme l'identification du client. Nous l'avons d'emblée reconnu avec la Banque nationale lorsque nous avons renouvelé la convention. Pour ce qui est de l'identification de l'ayant

Devoir de diligence

En matière de diligence, la révision de la loi sur les banques doit être l'occasion de séparer clairement ce qui doit être réglé par la loi de ce qui appartient aux règles de comportement à fixer par les organisations professionnelles et, enfin, de ce qui est de la responsabilité individuelle du banquier dans l'exercice de sa profession.

Deux objectifs me paraissent essentiels à ce sujet:

droit économique, notion étrangère à notre système juridique, ce serait déjà plus difficile. En tous les cas, je ne vois pas la définition légale d'après laquelle l'assistance active en matière de fuite de capitaux pourrait être punie, s'agissant d'assistance à des actes qui ne sont pas contraires à nos lois.

Pour nous, surtout après cinq ans d'application, la convention de diligence forme un tout, qui règle le domaine de la diligence lors de l'acceptation de fonds et de la location de safes ainsi que dans l'interdiction de l'assistance active en matière de fuite de capitaux, de fraudes fiscales et d'actes analogues.

Secret bancaire

Un autre point essentiel est l'aménagement de la sanction pénale frappant la violation du secret bancaire. Le groupe d'étude a eu sans aucun doute raison de conserver dans la loi sur les banques la disposition pénale sur le secret bancaire. Malgré des analogies évidentes avec les autres secrets professionnels, le secret bancaire est différent de ceux-ci par son caractère relatif. Ce fait est prouvé par les nombreuses obligations de renseigner imposées au banquier, alors que le secret de l'avocat et du médecin sont quasi absolus. La protection doit en conséquence être elle aussi aménagée en tenant compte de cette particularité.

La poursuite de la violation du secret bancaire par négligence et celle de la tentative d'instigation ont leur justification. Nous examinerons donc avec une attention toute particulière les arguments que le groupe d'étude fait valoir pour pro-



Entre banques et citoyens, des rapports intenses et complexes.

Photo D. Vogt

poser de renoncer à poursuivre ces deux délits.

La divulgation du secret sur décision de la Commission fédérale des banques est inspirée de l'art. 321, chif. 2 du Code pénal. Cette mesure, qui se justifie dans l'art 321 à cause du caractère absolu des secrets professionnels qui y sont réglés, n'a guère sa raison d'être à l'art. 53 (art. 47 ancien), vu que les obligations de renseigner sont largement réglées par les lois de procédure et de nombreuses autres lois fédérales et cantonales (art. 90 AIN, EIMP, etc.).

Autres dispositions

Un examen approfondi sera nécessaire pour apprécier les conséquences des nouvelles prescriptions sur le

bilan, notamment celles, en partie déjà en vigueur, ayant pour effet de pénaliser la mise à disposition de capital-risque par les banques (fonds propres élevés, publications, mode de calcul des consolidations, répartition des risques). Une innovation importante, bien qu'elle ne fasse que légaliser une pratique déjà en vigueur depuis quelque temps, est la coopération internationale entre les autorités de surveillance en vue d'améliorer le contrôle des banques multinationales. L'internationalisation des affaires bancaires nécessite de régler la répartition des compétences de surveillance sur le plan international. L'attribution de la compétence de surveillance d'un groupe bancaire à l'autorité du pays où la maison mère a son siège paraît le système le plus logique, étant entendu que

cette autorité doit pouvoir recourir à l'aide des autorités de surveillance des pays où se trouvent les sociétés filles, et vice versa.

Le champ d'application de la loi sur les banques paraît défini de manière plus précise dans l'avant-projet que dans la loi actuelle, mais les particularités de certains groupes de banques auraient pu être mieux respectées. C'est un aspect de la révision auquel nous porterons aussi une attention particulière.

Enfin, il faudra se demander si l'assurance des dépôts, donnée pour acquise par tout le monde, est vraiment le meilleur système imaginable pour donner à la clientèle cette sécurité supplémentaire qu'elle ne demande pas mais dont beaucoup voudraient lui faire cadeau, contre paiement bien entendu. ■

La prévision économique

Roger Schindelholz

Prévoir à long terme est sans risque; prévoir à court terme, le pire des casse-gueule. C'est que les vivants ont la mémoire courte et que le ridicule ne tue pas les morts.

Georges Elgozy

Voulez-vous donner votre nom à l'an 2000? Ecrivez un livre prophétique sur ce que sera le monde à cette époque. Il y aura toujours quelques prévisions qui se vérifieront, telle la vision d'Orwell que son roman de science-fiction rend subitement célèbre... Il est vrai que l'an 2000 a déjà été décrit¹ et que le futur a déjà été très sérieusement dépeint².

Qui en effet, il y a quelques mois, avait déjà entendu parler d'Orwell, Arthur Blair de son vrai nom et dont l'ouvrage prophétique parut en 1949? Nous ne reviendrons pas sur cet écrivain très imaginatif et dont l'ouvrage a été abondamment analysé ces derniers temps. L'une des meilleures étu-

des comparatives a paru dans «Forum du Conseil de l'Europe» (4/1983). Nous recommandons cependant à nos lecteurs de se faire une idée personnelle en lisant l'ouvrage d'Orwell³, paru en livre de poche; ils décideront eux-mêmes ce qui, dans la vision d'Orwell (l'ordinateur n'existait pas vraiment en 1948) est à mettre sur le compte du roman et ce qui peut servir d'avertissement.

Il est à notre sens d'autres thèses qui, bien que passées de mode, mériteraient à nouveau notre réflexion. Nous pensons aux idées de Parkinson sur le phénomène bureaucratique et à celles de Peter sur le niveau d'incompétence...

La crise du pétrole: l'événement que personne n'avait prévu! Photo prise le «dimanche sans voitures» du 25 novembre 1973.

Photo Keystone



La science économique mise en cause

Lors des anciennes glorieuses années de pleine prospérité, on était bien convaincu que le mythe des fameux cycles économiques était définitivement vaincu. Les thèses de Keynes confortaient dans cette certitude. La crise actuelle, que personne n'a prévue ou

¹ Hermann Kahn et Anthony J. Wiener: «L'an 2000», Laffont, 1968.

² Alain Toffler: «Le Choc du futur», Denoël, 1971.

³ Georges Orwell: «1984», Coll. Folio., Gallimard, 1950.

ne pouvait prévoir, jette une certaine forme de discrédit sur la science économique elle-même. Il est vrai qu'il y a une grande faiblesse dans l'explication économique de la croissance; mais est-ce finalement à la théorie de servir de moteur au développement? Les politiques économiques des gouvernants sont souvent des échecs, non seulement parce qu'elles sont faites d'expédients, mais encore parce qu'elles sont forcément à trop court terme pour pouvoir porter des fruits⁴.

Si la prévision économique ne peut être infaillible, sans doute reste-t-elle indispensable pour autant qu'elle avoue son insuffisance et qu'elle ne pêche pas par un excès d'assurance. Le fait que de plus en plus l'économie fait appel aux statistiques très élaborées (n'a-t-on pas inventé l'«économétrie»?) ne doit pas faire oublier que les chiffres, si précis soient-ils, ne sont en aucun cas des garanties de la justesse de l'extrapolation.

Mais pourquoi la prévision économique est-elle toujours plus ardue alors que l'outil statistique, la science économique elle-même se sont perfectionnés? Il y a à cela plusieurs explications. En premier lieu, l'espace économique s'est élargi et l'explication ne peut plus se formuler sans une vision mondiale. Cette interdépendance des régions et des pays a été démontrée par la crise pétrolière et l'importance croissante de l'écart entre les revenus des pays industriels et des pays sous-développés. Ensuite, les décisions gouvernementales en matière de politique économique peuvent bouleverser rapidement les don-



Ah, ce jour-là... c'était super!

Photo Keystone

nées de base des prévisions. Enfin, il faut bien admettre que le raisonnement théorique de prévision ne tient que difficilement compte du fait que nous ne sommes plus que partiellement en véritable économie de marché.

L'économie du monde en l'an 2000

Le monde sera en l'an 2000 ce que sera son économie. La science économique étant devenue très sérieuse et les économistes ne voulant en rien être des disciples d'Orwell, les prévisions se font actuellement sur la base de calculs très sophistiqués, avec l'aide d'ordinateurs très puissants et en supposant plusieurs scénarios possibles.

Nous avons été fort impressionnés par une étude de Wassily Leontief sur l'expli-

cation de ces scénarios⁵. Pour Leontief (prix Nobel de l'économie en 1973, l'un des grands économistes attachés aux «modèles économétriques»), un modèle d'économie traditionnelle (où les échanges continuent à être basés sur un objectif d'équilibre de la balance des paiements) ou un modèle d'ordre économique nouveau (collaboration au développement des pays pauvres) conduisent tous deux à accroître l'écart des revenus et des niveaux de vie des pays développés et des pays pauvres. Seul un modèle prévoyant un désarment partiel permettrait de réduire ces écarts par le truchement d'un accroissement des investissements productifs. Ce modèle très perfectionné de Leontief n'est évidemment pas infaillible puisque

chaque coefficient introduit dans l'«input-output» peut varier de façon autonome. Le mérite de ces modèles est de montrer l'interdépendance des différentes composantes de l'économie mondiale. Un autre mérite a été de nous confirmer dans notre sentiment de la «grande misère» de la prévision économique.

Nous avons, quant à nous, une conviction. Notre monde vit au-dessus de ses moyens, que ce soit dans l'utilisation des ressources naturelles (matières premières, terres cultivables, mers, forêts), dans les investissements stériles (armements) ou dans le système de financement des charges sociales (et non dans le principe) que l'on a basé sur l'idée d'une croissance continue.

Investissons par conséquent moins dans la prévision et davantage dans tout ce qui pourrait nous garantir l'infaillibilité d'une prévision résolument optimiste. ■

⁴ Edmond Malinvaud, *Revue économique et sociale*, Lausanne, N° 1, 1984.

⁵ Wassily Leontief, *L'économie du monde en l'an 2000*, «Pour la Science», novembre 1980.



Portraits des institutions Raiffeisen européennes III

L'organisation des banques coopératives suédoises

Per W. Schierbeck, directeur de la Fédération des banques coopératives suédoises

Les origines

Les origines du mouvement coopératif suédois remontent à la première moitié du siècle dernier. A cette époque, la Suède était un Etat purement agricole. La misère et la pauvreté rongeaient la population rurale. Les premiers courants coopératifs sont nés de cette situation précaire.

Ce n'est cependant qu'en 1915 que les premières banques coopératives (Föreningsbanker) — appelées caisses rurales jusqu'en 1974 — sont apparues. Les idées de Raiffeisen ont servi de modèle; avec celles de Schulze-Delitzsch, elles ont considérablement influencé l'ensemble du mouvement coopératif suédois.

Quatre périodes distinctes caractérisent le développement des banques coopératives de Suède:

- la phase de formation (1915-1930);
- la phase de réforme et de réorganisation (1931-1942);
- la phase d'expansion (1943-1968) ainsi que
- la phase en tant que banque universelle, qui devait aussi s'avérer être une deuxième grande période d'expansion (depuis 1969).

L'année 1969 a constitué une étape décisive dans l'histoire des banques coopératives. A cette époque, les banques coopératives ont été placées sur le même plan que les banques commerciales et les caisses d'épargne dans la législation des caisses agricoles. La possibilité toute nouvelle de permettre aussi aux personnes et aux entreprises ne faisant pas partie du secteur agricole de devenir sociétaires dans notre banque eut une portée particulière. Une étape décisive sur la voie de la banque universelle a ainsi été franchie.

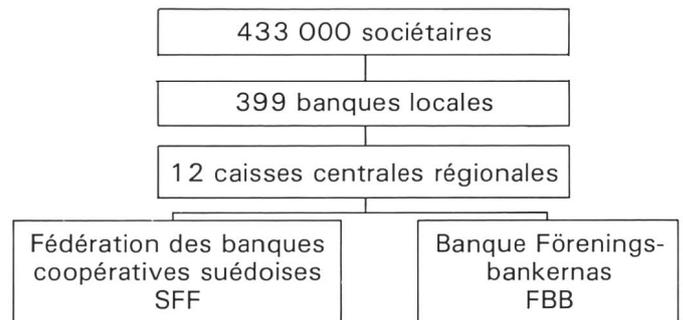
Organisation et fonctions

L'organisation des banques coopératives rappelle beaucoup le modèle allemand. Ainsi, on trouve en Suède un système à trois niveaux avec des instituts locaux, des caisses centrales régionales ainsi qu'une fédération et un institut financier national. Nous avons récemment pensé à passer à un système à deux niveaux. Mais ces propositions ont été repoussées par tous les responsables des différents niveaux. A la place, la fonction de banque centrale de l'institut finan-

cier national Föreningsbankernas Bank (FBB) va être renforcée. L'organisation des banques coopératives a la structure suivante (ne pas oublier qu'il s'agit là d'une structure «de la base au sommet»!):

Les banques coopératives locales

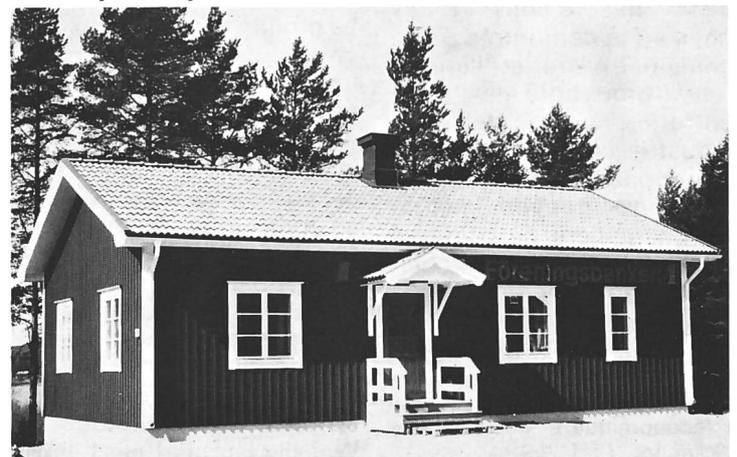
Les quelque 400 caisses coopératives regroupent environ 700 guichets et se



Au total, le secteur bancaire coopératif emploie plus de 3000 personnes.

répartissent sur l'ensemble de la Suède, de Schonen dans le sud jusqu'en Lapo-

La banque coopérative de Mo.



nie dans le nord. Bien sûr, la taille des instituts de crédit varie énormément de l'un à l'autre. Le fait que les banques coopératives déploient leurs activités dans un secteur délimité est également digne d'être mentionné. En règle générale, les clients agriculteurs jouent un rôle dominant, même si de nombreux instituts se tournent maintenant de plus en plus vers d'autres groupes de clientèle.

Les caisses régionales

Les 12 caisses centrales régionales, dont les deux plus grandes ont des bilans de plus de 4 milliards de couronnes, ont avant tout pour tâche de collecter et d'administrer les dépôts des banques locales. D'autre part, les caisses centrales assument le clearing et la surveillance des banques locales et se consacrent aux problèmes d'organisation, de politique commerciale et aux questions régionales.

La fédération des banques coopératives suédoises (SFF)

La SFF est l'instance centrale pour ce qui est de la direction, de la coordination et du contrôle du secteur bancaire coopératif. Avant tout, la SFF doit défendre les intérêts des banques coopératives auprès des autorités. Ses autres fonctions sont la formation du personnel, la diffusion d'informations, le planning technique pour le secteur bancaire, la révision, l'élaboration de statistiques et d'analyses conjoncturelles ainsi que le soin des contacts internationaux. La SFF emploie environ 150 personnes.



Stockholm, capitale de la Suède.

Photo Office du tourisme suédois

Föreningsbankernas Bank (FBB)

La FBB a pour tâche principale d'administrer les excédents de liquidité du secteur bancaire coopératif. La FBB a été créée en 1958 et a connu depuis une rapide expansion. Sur le plan juridique, il faut classer la FBB parmi les banques commerciales (banques par actions) ayant pour actionnaires principaux les caisses centrales régionales et la SFF. Aujourd'hui, la FBB peut effectuer toutes les opérations. La FBB est la seule banque coopérative admise à la bourse et ayant le droit d'effectuer des transactions avec l'étranger. En pratique, les banques locales reçoivent les ordres et les transmettent à la FBB pour qu'elle les exécute.

Comme nous l'avons déjà mentionné, on peut compter à l'avenir sur une poursuite de la progression de la FBB sur le marché bancaire. Indiquons enfin que la FBB détient une participation dans London & Continental Bankers Ltd.

Résumé statistique des banques coopératives (FBB non comprise)

	1978	1979	1980	1981	1982
Total du bilan (en millions de couronnes suédoises)	16 790	19 494	21 483	24 357	26 816
Dépôts (en millions de couronnes suédoises)	15 405	17 824	19 859	22 519	24 695
Crédits (en millions de couronnes suédoises)	12 096	13 185	12 278	15 389	17 079
Résultat de l'exploitation (en millions de couronnes suédoises)	130	165	112	214	301
Nombre de sociétaires	331 000	364 000	386 000	407 000	433 000
Nombre de caisses principales	428	426	420	409	399
Nombre de guichets	733	725	717	705	694

Il faut encore ajouter à cela que la part de marché des banques coopératives est de l'ordre de 7% avec certaines différences suivant que l'on tient compte du total du bilan, des dépôts ou de l'octroi de crédits. Depuis de nombreuses années, les banques coopératives sont le

prêteur le plus important de l'agriculture. En outre, les banques coopératives détiennent environ 40% des titres à long terme de la «Banque foncière générale de Suède» et contribuent ainsi de manière substantielle au financement à long terme de l'agriculture. ■

SALON SUISSE DE L'INFORMATIQUE COMPUTER 84

« Computer 84 » : une dimension internationale

« Computer 84 », 5^e Salon suisse de l'informatique, se tiendra au Palais de Beaulieu, à Lausanne, du 5 au 8 juin 1984. Au total 140 exposants, représentant 5500 m² de stands, répartis sur 12 000 m² bruts, vont quatre jours durant constituer l'unique rendez-vous de l'ensemble du marché helvétique de l'informatique. Comparé à la précédente édition, qui s'est tenue en 1982, « Computer 84 » marque une nette progression tant au niveau des exposants (140 contre 114 en 1982), que des surfaces occupées (5500 m² contre 4485 m² en 1982).

L'introduction constante de nouvelles technologies fait évoluer le marché de l'informatique à une vitesse grand V, obligeant les détenteurs de systèmes à se tenir constamment au courant des nouveautés. Parallèlement, les prix ne cessant de baisser — respectivement l'efficacité à prix égal d'augmenter — le futur acquéreur est à la recherche d'un lieu qui lui permette une évaluation globale du marché. Le Salon suisse de l'informatique présente donc l'avantage unique en Suisse d'une manifestation spécialisée où le visiteur peut trouver un personnel qualifié capable de répondre à ses questions et d'esquisser des solutions à ses problèmes. Dépourvu du matériel de bureau et des équipements administratifs, « Computer 84 » se veut le salon de l'équilibre entre la machine (computer) et le logiciel (software). Cette spécialisation exige une ambiance propice à la discussion et à la réflexion que le visiteur trouvera dans les halles du bâtiment principal du Palais de Beaulieu à Lausanne.

Pendant la durée de « Computer 84 », un certain nom-

bre de manifestations sont prévues. Entre autres, les traditionnelles « Journées romandes de l'informatique » du Groupement romand de l'informatique et une journée nationale destinée aux architectes et ingénieurs, organisée par la SIA, se tiendront dans les salles de réunions attenantes à l'exposition.

Le pavillon qui jouxte le bâtiment principal du Palais de Beaulieu (Pavillon 8) abritera un véritable centre d'orientation « Formation informatique ». Ce centre — occupant quelque 500 m² — sera à la disposition des personnes désireuses de connaître les principales possibilités de formation en informatique qui existent en Suisse romande. Intéressant en priorité les élèves des classes terminales des écoles, mais aussi les personnes soucieuses d'acquiescir une formation post-scolaire en informatique, l'accès au centre sera gratuit.

« Computer 84 » sera ouvert tous les jours du 5 au 8 juin 1984, de 9 à 19 h.

(SP) ■

Voyages 1984

Trois attrayantes destinations de voyages Raiffeisen

Il est encore temps pour ceux qui se décident vite: quelques places sont encore disponibles pour les trois voyages Raiffeisen 1984. Espérons que le choix ne vous mettra pas dans l'embaras!

A tous les lecteurs, historiens, danseurs de sirtaki et fanatiques des voyages et de la baignade:

GRÈCE

14 jours, Fr. 2100.—.

Vol régulier Swissair, circuit à travers la Grèce antique avec pension complète (Athènes, Delphes, Olympie, Argos, Epidaure, Nauplie), après quoi vous aurez droit à de reposantes vacances balnéaires à l'Hôtel Porto-Hydra, en demi-pension.

Du 24.6 au 7.7 et du 23.9 au 6.10.1984.

A tous les lecteurs, explorateurs, amateurs de whisky, joueurs de cornemuse, amoureux des pubs et autres irrductibles des voyages:

LONDRES-EDIMBOURG

6 jours, Fr. 1625.—.

A Londres, petit déjeuner seulement; après, demi-pension. Vol spécial Balair et hébergement dans de bons hôtels de classe moyenne. Visite des deux villes et spectacle du « military tattoo », le festival de musique militaire mondialement connu.

Du 12.8 au 17.8 et du 18.8 au 24.8.1984

Faites la connaissance d'un terroir de toute beauté et de ses vins de noble cépage, et revivez l'histoire de ses châteaux:

FRANCE-CHÂTEAUX DE LA LOIRE

7 jours, Fr. 1250.— avec demi-pension.

Notre bus fera étape dans les jolies villes de Nantua, Mâcon, Tours, Chartres et d'autres encore. A Angers, vous pourrez admirer des tapisseries des Gobelins et visiter la manufacture de porcelaine et de verre.

Du 2.6 au 8.6 et du 29.9 au 5.10.1984.

Appelez-nous dès maintenant, réservez et profitez de la vie avec les

VOYAGES RAIFFEISEN 1984!

VIE RURALE

Le vidéotex va-t-il supprimer la presse agricole ?

Le monde rural — qui lutte pour obtenir un revenu décent et améliorer ses conditions de vie — veut appréhender l'approche informatique avec réalisme, prudence et discernement, a souligné Jacques Laedermann, directeur de l'édition et rédacteur en chef responsable de «La Terre romande» lors d'une communication au Congrès Vidéotex tenu à Bâle en septembre 1983.

Dans le contexte général de l'information des agriculteurs, la télématique apparaît avant tout comme un outil complémentaire à la micro-informatique, déjà partiellement introduite en agriculture. La télématique intéresse le monde rural — et par conséquent la presse professionnelle agricole — par les possibilités qu'elle offrira bientôt d'un accès personnalisé — quasi instantané et permanent — à un ensemble de renseignements techniques et d'informations économiques stockés dans une banque de données, qui



devront satisfaire les besoins d'information des chercheurs, des ingénieurs agronomes, des œnologues, des zootechniciens, des conseillers techniques et de gestion, des vétérinaires, etc., et d'autre part permettre de connaître rapidement ce qui a été écrit sur un sujet précis, répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs et des techniciens (catalogues des variétés existantes, liste des taureaux testés à

disposition, plantes médicinales et aromatiques, caractéristiques des sols, prévisions météorologiques, prix de location des machines, par exemple). Il est essentiel que la constitution et la maintenance des banques de données dépendent d'une action concertée des organisations professionnelles; l'agriculture ne peut laisser à d'autres le soin de lui fournir des éléments de décision qui orienteront son avenir.

Les nouvelles techniques de communication deviendront familières dans les prochaines années. Des moyens informatiques audio-visuels, aux performances insoupçonnées, seront alors disponibles à des prix concurrentiels. Il est impensable et il serait dangereux que l'agriculture demeure en dehors de cette évolution. Car c'est un secteur économique qui s'intègre de plus en plus dans l'économie nationale, que ce soit en amont (machines, équipements, semences, engrais, produits antiparasitaires, emprunts hypothécaires, etc.) qu'en aval de ses activités (conditionnement, transformation et commercialisation des produits du sol et des élevages).

«La Terre romande», hebdomadaire professionnel d'information du monde rural, a participé au programme d'essai mis sur pied dans le cadre du premier Congrès suisse de vidéotex, en élaborant un programme agricole de huitante pages.

(CRRIA) ■

Le Conseil fédéral adopte deux projets en faveur de l'agriculture des régions défavorisées

Le Conseil fédéral a adopté deux arrêtés fédéraux en faveur de l'agriculture des régions défavorisées et soumis aux Chambres les messages y relatifs.

Le premier arrêté fixe à 540 millions de francs le plafond des dépenses, durant la période 1985-1989, pour le versement des **contributions à l'exploitation agricole du sol dans des conditions difficiles**. Le second arrêté maintient à 350 millions de francs le plafond des dépenses pour le versement des **contribu-**

tions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne et de la région préalpine des collines, durant les deux années 1985/1986.

Ces deux catégories de contributions constituent des paiements directs versés par la Confédération. Les contributions à l'exploitation agricole du sol sont versées d'après la surface de base et les contributions aux frais des détenteurs de bétail, selon le nombre d'unités de gros bétail. Les deux arrêtés remplaceront

ceux en vigueur, qui expirent à la fin de cette année. Dans l'arrêté actuel sur les **contributions à l'exploitation agricole du sol**, le plafond des dépenses pour 1980 à 1984 est fixé à 385 millions de francs. La majoration des contributions portées à 540 millions de francs vise à réduire l'écart entre le revenu des paysans de montagne et celui des paysans de plaine. Elle doit aussi permettre de prendre en compte le renchérissement.

Le plafond des dépenses

pour le versement des **contributions aux frais** des détenteurs de bétail demeure fixé à 350 millions de francs pour la période de financement 1985/1986. Ainsi, il sera possible de verser des contributions correspondant aux taux majorés dans l'ordonnance du 20 avril 1983 (RS 916.313.1).

Département fédéral de l'économie publique
Service de presse et d'information ■

« Bun di - Allegra! »

La Banque Raiffeisen de Müstair (GR)

Au point le plus oriental de Suisse, à un kilomètre seulement de la frontière italienne, voici Müstair, coquet village situé dans la vallée du même nom. Ce « coin dans le coin de vacances grisonnais » offre aux autochtones ainsi qu'à ses hôtes et touristes un service bancaire Raiffeisen complet. Le gérant de la Caisse Raiffeisen, M. Werner Malgiaritta, et ses deux collaborateurs nous ont présenté les spécialités de leur banque et de leur village.

Certes, Müstair ne se prête guère à une excursion dominicale. Celui qui habite en plaine et emprunte les transports en commun doit ainsi prendre le train à Zurich à 7 h. 40 le matin et changer quatre fois avant d'arriver à 13 h. 55 à Müstair, par l'automobile postale. Bref, il est presque plus rapide d'aller à Rome! Mais ne trouve-t-on pas dans le val Müstair une qualité de repos bien supérieure? Müstair s'enorgueillit également de son église et de ses fres-

ques anciennes, placées sous la protection des monuments historiques européens, ainsi que d'un cloître, le cloître Saint-Johann. Et même si la neige est à hauteur d'homme au col d'Ofen, à 2150 m d'altitude, la route est tenue ouverte toute l'année, car c'est la seule liaison de la vallée avec le reste de la Suisse. Mais déjà, en bas, sur la cascade des terrasses à flanc de vallée, un air de printemps se fait sentir, venu d'au-delà de la fron-



Le cœur du village de Müstair est placé sous la protection des monuments historiques cantonaux. Le panneau «Change» au milieu renvoie à la Banque Raiffeisen.

tière: le soleil du Tyrol du Sud n'est pas loin.

Un peuple accueillant

Müstair, bien que situé à 1250 m d'altitude, enregistre à nouveau une croissance de sa population. En 1980, on a dénombré 749 habitants, alors qu'ils étaient cent de moins en 1970. Agriculture, artisanat et tourisme sont les trois principaux piliers de l'emploi. La population y est accueillante, et la vie associative florissante. On aime se distraire entre soi, ce qui fait que l'on ne se sent pas « coupé du monde ». Comment expliquer sinon que, après avoir terminé leur formation professionnelle « à l'étranger », les jeunes re-

tourment dans leur chère patrie le plus vite possible? Avec ses quarante exploitations, la paysannerie est bien établie. Sept restaurants et de nombreux magasins ainsi qu'un centre communal constituent une infrastructure solide.

Un village de bel aspect

Müstair surprend par son aspect soigné. Certes, ses constructions, un peu trop influencées par les styles tyrolien et italien, manquent d'unité de style — contrairement aux villages d'Engadine par exemple. Toutefois, une loi sur la construction votée à point nommé a empêché la spéculation touristique d'abîmer le paysage. Le centre du village, par exemple, est sous la protection des monuments cantonaux, et le cloître

L'équipe de la Banque Raiffeisen de Müstair; de gauche à droite: MM. Andri Rudolf, Werner Malgiaritta et Toni Curchellas.



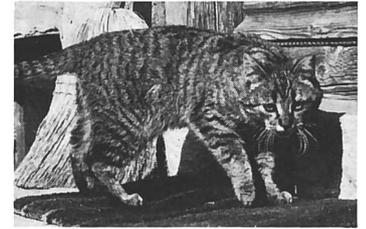
**Texte et photos:
Susi Senti-Fetzer**

Saint-Johann est même classé par les monuments historiques européens. L'église du cloître carolingien aux fresques murales célèbres a été fondé en 785. Aujourd'hui encore, on peut y entendre la chorale de chant grégorien des 19 sœurs bénédictines. On est surpris de découvrir aussi une statue de Charlemagne dont le portrait — les historiens se demandent bien pourquoi — orne les armoiries du canton de Val Müstair. Et dans la cour du cloître, se dresse depuis 15 ans une baraque de chantier, où les archéologues en passeront bien 15 autres à trier des fragments de poterie...

Un institut bancaire moderne

La gestion de la Banque Raiffeisen est modelée sur celle d'une organisation moderne. On accède au bâtiment par la rue principale. Des fenêtres garnies de grilles portant l'emblème Raiffeisen — 3 épis de blé et une clé — et qui ont d'ailleurs été forgées au village, garnissent la façade. Au guichet, on est accueilli dans toutes les langues nationales (mais pourquoi ne pas oser un «Bun di — Allegra», même si on est Romand?). Les heures d'ouverture de la banque

sont les mêmes que celles des instituts bancaires en ville; les services aussi sont les mêmes. Dinars, schillings, DM, lires, et autres monnaies sont changées au cours du jour. Mais, faute de télex, le gérant de la Caisse Raiffeisen doit téléphoner à Saint-Gall pour les sommes importantes. Par contre, la comptabilité est effectuée depuis cinq ans par un ordinateur RUF 9000: avant, il fallait transcrire toutes les opérations à la main! La banque dispose aussi d'une trieuse de pièces avec compteur ainsi que d'un local avec 28 safes. Le gérant, M. Werner Malgiaritta (43 ans), cite comme activité principale la collecte des dépôts et l'octroi des hypothèques. Pratiquement tous les ménages de Müstair ont en leur sein au moins un membre mutualiste Raiffeisen. Il va de soi que la banque cofinance aussi les projets de la commune et de la région, comme bientôt l'agrandissement de la centrale électrique (10,8 millions de francs). Offres et procès-verbaux sont rédigés exclusivement en romanche, qui est bien sûr également la langue de l'assemblée générale d'avril, et à laquelle participent quelque 80 membres. «Mais seulement depuis que nous offrons une collation: avant il y en avait seulement la moitié», plaisante le gérant! Il gère également dans «sa» banque de nombreux livrets d'épargne ouverts par des étrangers, mais les dépôts sont peu élevés et ne viennent certainement pas de la mafia... ■

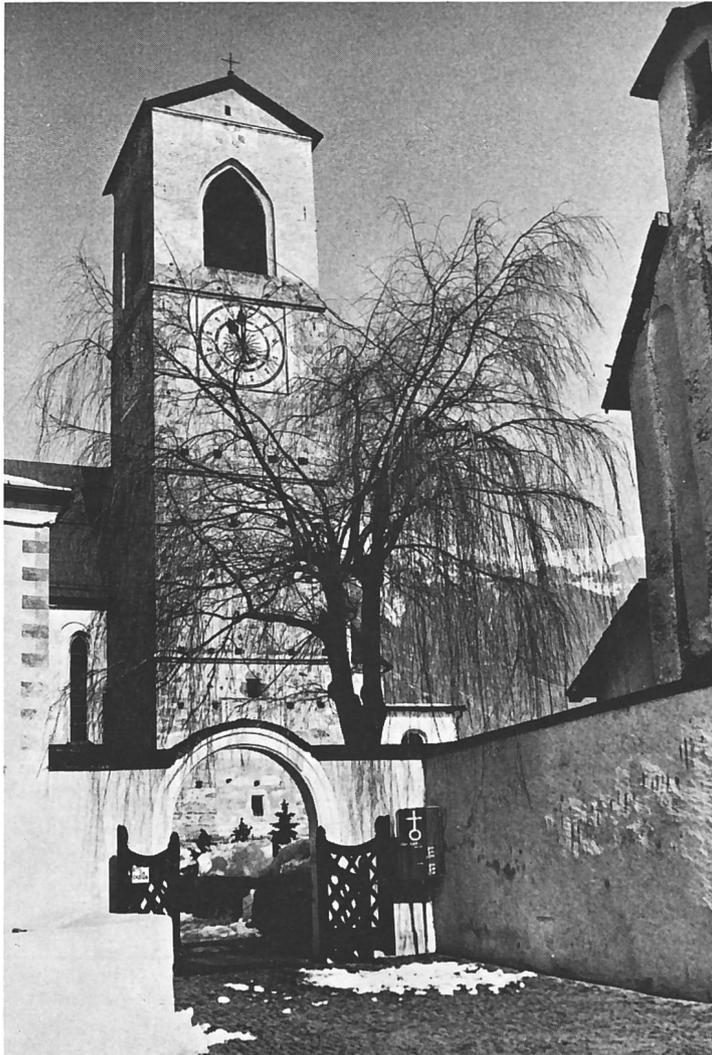


Une vie de chat contemplatif au soleil printanier de Müstair.

La Banque Raiffeisen de Müstair a des problèmes de... parcentage!

Bien que le bâtiment actuel n'ait été acquis qu'en 1972, la direction de la Banque Raiffeisen de Müstair convoite déjà une construction neuve. Il faut dire que sa situation actuelle est peu favorable pour les automobilistes. Une rue ressermée, un trottoir étroit, pas de propres places de parc. Les piétons aussi sont gênés par le trafic. Certes, le parking de l'Hôtel Tschieriv n'est qu'à quelques pas, mais c'est encore trop. Or voici que, dans un futur proche, le bâtiment de la poste (année de construction 1912) doit céder la place à une construction neuve. De plus, la poste appartient au président de la Banque Raiffeisen de Müstair, M. Conrad Flurin, ancien directeur du bureau de poste. De là à réunir banque et poste sous un même toit afin d'offrir au client un meilleur service, il n'y a qu'un pas! D'autant plus que l'agence de voyages est également dirigée par le personnel de la banque. ■

Le cloître Saint-Johann date du VIII^e siècle et compte parmi les principaux monuments artistiques des débuts du christianisme dans les Alpes.



La Banque Raiffeisen de Müstair en chiffres

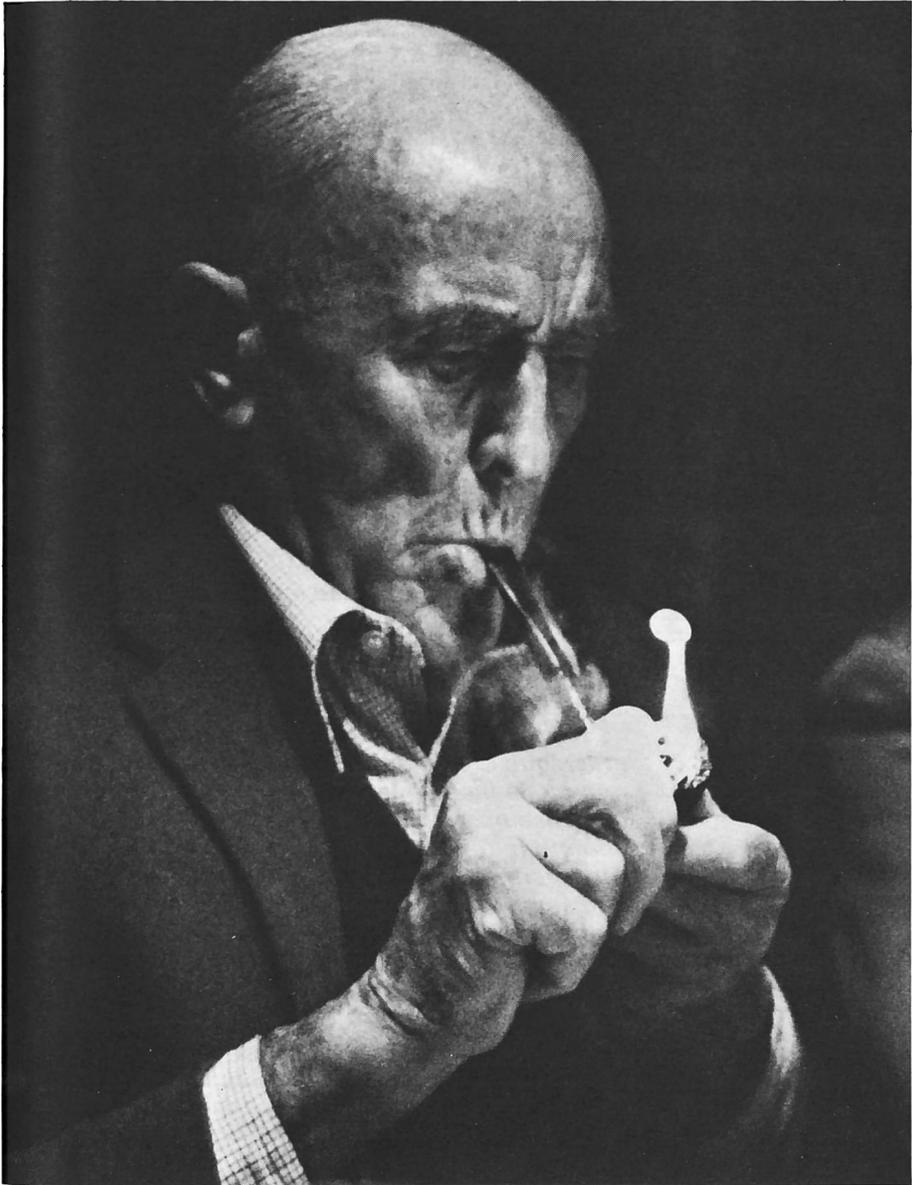
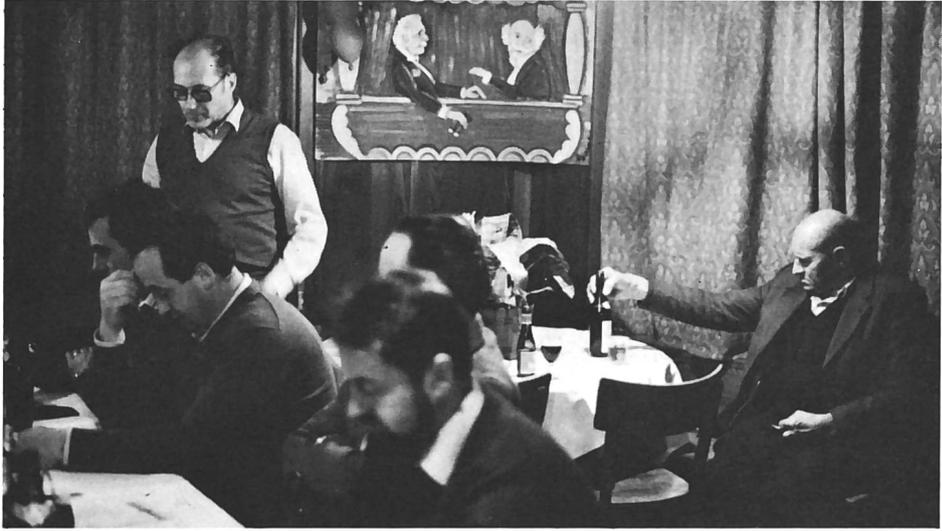
Année de fondation: 1973
 Nombre de membres: 204
 Somme du bilan 1983:
 Somme du bilan 1982:
 Chiffre d'affaires 1983:
 Chiffre d'affaires 1982:

Fr. 30 032 455.—
 Fr. 27 343 254.—
 Fr. 141 517 214.—
 Fr. 127 138 696.—

Impressions d'une assemblée générale (à Vättis/SG)

par David Brühwiller





Maddalena Ghidossi

Notre cliente la plus âgée

Lorsque vous laissez derrière vous la plaine qui, à Castione, donne géographiquement naissance à la Mesolcina et qu'en suivant la route cantonale, qui commence à grimper, vous parvenez aux premières maisons de Lumino, vous trouvez à votre gauche un bâtiment, récemment repeint en rose. Un court chemin pavé vous y conduit, dernier vestige de tant d'autres chemins aujourd'hui disparus. Tout au long du bâtiment, une grille soutenue par de robustes piliers en granit; sur le bâtiment même, une enseigne avec trois épis de blé vous présente le siège local de notre Caisse; il s'agit de l'immeuble qui abritait autrefois les officiers chargés de faire respecter les lois financières. C'est aujourd'hui la demeure de Maddalena Ghidossi, 100 ans tout ronds depuis le 17 décembre dernier.



Quelques marches désormais usées par le passage incessant de chaussures cloutées, une grande porte sur la gauche et vous la trouvez là, de l'autre côté de la table, à admirer les flammes vives du feu dans la cheminée, le chapelet toujours à portée de la main, son visage ridé épanoui par votre visite.

Parfois, vous la trouverez seule (elle vous dira crânement qu'elle n'a jamais eu peur des voleurs...), peut-être au téléphone, cela signifie que son petit-fils Ildo (directeur de notre Caisse qui vit avec elle) est aux champs ou s'occupe de sa vigne.

Maddalena («Petite Maddalena» pour les gens du village) n'a jamais eu et ne veut jamais avoir de secrets: une mémoire intacte, une voix claire et décidée.

«Ma vie? Encore et toujours le travail! A l'école jusqu'à treize ans, puis directement à l'usine de Bellinzona où l'on fabriquait des chapeaux et bien sûr on y allait à pied...»

Mais quel bon salaire sans doute!

«Un franc par jour! Mais en ce temps-là ça n'était pas si mal...»

Et après?

«Après, j'ai fait un apprentissage de couturière à Arbedo, et à 18 ans j'ai commencé à travailler à mon compte en employant toujours des apprentis: une trentaine en tout. Et cela jusqu'à 75 ans sans oublier qu'en plus du travail, il y avait encore beaucoup d'ouvrage à abattre aussi bien à la maison qu'aux champs.»

Y avait-il des divertissements en ce temps-là?

«Ils étaient aussi rares que

jusqu'à Bellinzona et on ne rentrait jamais sans avoir guinché. Et pendant le reste de l'année, notre amusement était le travail!»

Quelque léger vice, Maddalena, au cours de cette très longue vie? Que sais-je, un peu de tabac peut-être?

«Pas de tabac durant toute ma vie! Une seule fois, pour faire plaisir, j'ai tenu une cigarette entre mes lèvres au Buffet de la Gare à Bellinzona à l'occasion d'un mariage. Mais j'avais vingt ans!...»

Même pas un petit verre de vin de temps en temps alors?

«Ah ça oui, car de temps en temps on faisait aussi la fête, particulièrement lorsqu'on «dansait» sur le millet. Pour notre peine, on nous donnait des beignets faits avec de la farine de sarrasin et du vin à volonté: et alors, quelle java!...»

**Bonne nuit Maddalena!
Cent ans, Petite Maddalena!
Des mauvais jours de brouillard épais,
à jeter dans l'oubli;
des jours pleins de soleil
dont il faut se rappeler,
qu'il faut suspendre avec les roses
sur la porte d'entrée.
Toute une vie en ce jour...
Mais ce soir,
avant d'aller te coucher,
ne ferme pas tes volets:
et lorsque la nuit sera profonde,
regarde la lune se lever,
immense boule ronde,
derrière le toit de l'église.
Alors ferme les yeux:
il te semblera
d'avoir cinq ou six ans,
petite fille blonde
qui attend encore le Père Noël...
Bonne nuit Maddalena...
Bonne nuit!**

Ce poème (en dialecte) du professeur Elio Pronzini a été gravé sur un plat en cuivre par M. Canonica, un artisan d'Arbedo remis à la centenaire par le directeur Adelio Ghidossi au nom de la communauté patricienne.

Décoration d'œufs de Pâques

Pour toutes celles qui souhaiteraient enrichir, sans trop de peine, une corbeille de Pâques multicolore, voilà deux procédés simples et très décoratifs.

Petits conseils préliminaires

Choisissez des œufs bien lisses. N'oubliez pas de les sortir la veille du réfrigérateur. Lavez-les soigneusement à la main dans de l'eau chaude additionnée de produit à vaisselle (attention aux bagues et ongles pointus qui grifferaient la coquille!). Séchez l'œuf avec un linge de coton doux et absorbant.

Teinture au moyen de textiles

Recouvrir les œufs (blancs) avec l'étoffe de cravates usées, ou avec de la mousseline de laine imprimée (teinture à l'indanthrène à proscrire).

Choisir des motifs de petites dimensions afin que le dessin puisse s'étaler complètement sur le devant de l'œuf; sur l'arrière, une auréole sera provoquée par le nœud qui tient l'étoffe.

Tendre le tissu sur l'œuf en le nouant à l'aide d'un fil et couper le superflu.

Recouvrir d'eau l'œuf ainsi habillé et cuire à feux doux pendant une heure. Le sortir de l'eau et le rafraîchir.

A noter que l'étoffe ne peut être utilisée qu'une fois.

Page réalisée
par Francine Azau

Teinture naturelle et plantes séchées

En Suisse alémanique, suivant une ancienne coutume, des herbes sont fixées sur les œufs de Pâques, avant que ceux-ci soient trempés dans un bain de teinture. Pour ce faire, armez-vous d'un peu de patience!



Cueillir des petites fleurs et des feuilles, pas trop fragiles, aux formes équilibrées; les laisser se faner un peu. Au moyen d'une aiguille fine, percer un petit trou à chaque pôle de l'œuf. Etaler la petite plante avec précaution sur l'œuf préalablement mouillé à l'aide de l'aiguille.

En partant du milieu de la plante, appliquer soigneusement un morceau de bas de nylon et le nouer avec un fil sur l'arrière de l'œuf.

Dans une casserole remplie d'eau froide, jeter deux pleines poignées de pelures d'oignons (de bois de fernambouc ou de bois de campêche). Poser les œufs en une seule couche dans la casserole et les cuire le

temps souhaité (puisqu'ils vont être mangés).

Couper et enlever le tissu de nylon, puis plonger les œufs dans de l'eau froide.

Si on le désire, on peut faire briller les œufs avec de la couenne de lard avant de les refroidir.

Sources: « Œufs de Pâques »,
Ed. Haupt à Berne.

Dessert

Gâteau de Pâques polonais

500 g de farine, 25 g de levure, 150 g de sucre, 1/2 l de lait tiède, sel, râpures d'un demi-citron et d'une demi-orange, 7 ou 8 œufs, 350 g de beurre ramolli, 150 g de raisins secs, beurre; couverture glacée: 250 g de sucre en poudre, 1 cuillère à soupe de jus de citron, 3 à 4 cuillères à soupe d'eau, cerises ou œufs sucrés.

Verser la farine dans une terrine et y faire un creux. Dans un saladier, délayer le sucre et la levure, ajouter le lait tiède et verser dans le creux. En faire une pâte légère en utilisant un peu de farine du bord. Couvrir d'un linge de cuisine et faire lever la pâte à un endroit chaud pendant une demi-heure. Ensuite incorporer le sucre restant, le sel et les pelures des agrumes, les œufs et le beurre ramolli coupé en dés. Battre avec une spatule en bois jusqu'à ce que la pâte fasse des bulles. Incorporer les raisins secs en pétrissant. Mettre la pâte dans un moule à gougelhopf et la faire doubler de volume. Cuire au four préchauffé pendant 50 à 60 minutes (essai à l'aiguille). Laisser un peu refroidir puis démouler.

Pour la couverture: mélanger les ingrédients jusqu'à l'obtention d'une masse épaisse. En napper le gâteau. Garnir avec des cerises confites ou des petits œufs de Pâques en sucre.



Vous aimez mitonner de bons petits plats, alors n'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos recettes!

Notre adresse: Le Messager Raiffeisen, case postale 206, 1000 Lausanne 6.

Les responsables des Fédérations régionales Raiffeisen en réunion à Ittingen

Les responsables d'une entreprise sont dans l'obligation de faire le point régulièrement. Ils essaient d'analyser passé et avenir, de prendre du recul ou bien encore de déterminer la situation actuelle et les objectifs à atteindre. Il n'en va pas autrement dans l'institution Raiffeisen. Tous les deux ans, présidents et vice-présidents des Fédérations régionales se rencontrent pour une conférence de deux jours. L'an dernier, elle s'est tenue fin novembre à Ittingen, près de Schaffhouse.

Les 21 Fédérations régionales constituent des « agents de liaison » essentiels entre l'association faîtière et les 1215 Caisses et Banques Raiffeisen. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire: 14 en Suisse alémanique, 6 en Suisse romande et 1 en Suisse italienne. Les tâches des Fédérations régionales sont multiples.

Elles vont du soutien des différentes Caisses à la défense de leurs intérêts auprès des autorités et associations, en passant par la formation et la publicité. Le comité d'une Fédération régionale est responsable de l'accomplissement de ces différentes tâches. A l'invitation de la Direction centrale de l'Union suisse,

plus de quarante responsables se sont rencontrés au couvent d'Ittingen, aménagé en centre de rencontre. Les discours, travaux en groupes de travail et discussions ont traité trois points principaux.

L'organisation

Les diverses formes d'organisation des groupements de gérants — dont certains sont de création récente — ont donné matière à des discussions animées. Une meilleure compréhension de leurs préoccupations passe par la création de possibilités de collaboration adéquates.

La recherche de solutions aux problèmes des gérants-suppléants conformes aux intérêts de la clientèle et l'organisation rationnelle du comité de la Fédération régionale figurent également parmi les thèmes abordés.

besoins croissants de leur clientèle. Epuiser les possibilités existantes est le premier commandement de leur mission mutualiste. C'est cela même qui, à long terme, garantit au membre les avantages qu'il en attend. Etre présent, cela signifie non seulement être là physiquement et fournir des prestations conformes aux besoins de la clientèle en faisant preuve de compétence, mais également prospecter activement le marché. Seuls des efforts concertés permettront d'accroître la part de marché.

Les mutuelles et la concurrence

Dans un discours très argumenté, le professeur Ernst Jaggi, président-directeur de l'entreprise VOLG, a souligné l'importance de la forme d'organisation mutualiste aujourd'hui. Les sociétés de personnes sont une alternative face aux puissants groupes anonymes. « *Mais il est certain que les coopératives ne peuvent suivre leur vocation et assurer leur avenir ainsi que celui de leurs membres que si elles remportent un succès commercial et si la croissance de leur volume d'affaires est au moins égale à la croissance économique générale.* »

Le souci de tous les participants à cette conférence d'Ittingen est de contribuer à ce que cette mission soit encore mieux remplie.

(F. Würth) ■

Le couvent d'Ittingen.



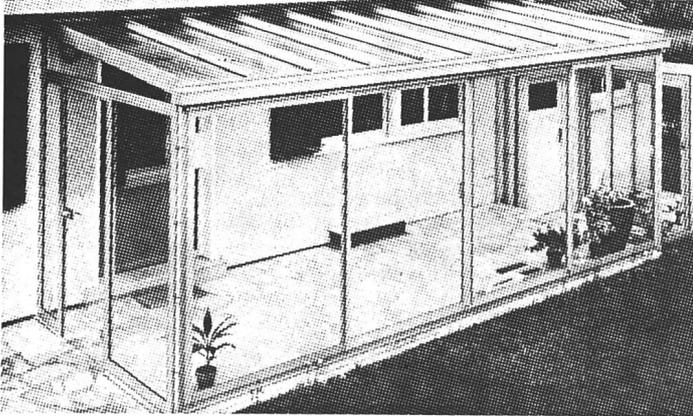
La présence Raiffeisen

Pour tout groupe bancaire, la question de la présence sur le terrain est toujours d'actualité et d'importance pour sa politique d'affaires. Les Caisses Raiffeisen sont des institutions bien implantées, qui jouent un rôle essentiel dans l'offre de services bancaires aux régions agricoles. Or, à l'avenir, elles ne pourront conserver ce rôle qu'en subvenant aux

VÉRANDA

PROFILÉ SCHUCO

sas d'entrée, fermetures
balcons, portes d'entrée
en rupture thermique,
double fenêtres
en plusieurs teintes



BICM

ETIENNE SAMBUC

34, ch. de Chermet

1510 MOUDON Tél. (021) 95 26 64

DEVIS GRATUITS: Je désire être documenté.

NOM: Prénom:

Adresse:

.....

Tél.: C

Les têtes intelligentes se protègent



BPA

Des spécialistes qui vous offrent une gamme incomparable de machines
du petit modèle portable jusqu'aux grands ensembles



- trieuses-compteuses de monnaie
- machines à compter et mettre en rouleaux
- machines à compter les billets de banque

La première trieuse-compteuse de monnaie
avec imprimante intégrée et mémoires
programmables, mise en rouleaux simultanée.

Scan Coin 90

Sotremo sa

1099 SOTTENS
Tél. (021) 93 45 46/93 45 95

Service après-vente dans toute la Suisse
Tubes préfabriqués PEOTUBES.

In memoriam

M. Charles Maillat
Courtedoux (JU)



C'est avec consternation que les habitants de Courtedoux ont appris le décès de M. Charles Maillat, vice-président du Conseil de direction de notre Caisse Raiffeisen, après quelques jours d'hospitalisation seulement.

Né le 1^{er} octobre 1913, il passa sa vie dans son village natal. Il y fréquenta l'école primaire, puis il seconda son père qui avait un domaine agricole. Après la mort de celui-ci, il reprit la ferme à son propre compte. En 1941, il épousa M^{lle} Marie-Louise Petitat. De cette union naquirent six enfants.

Malgré ses occupations professionnelles absorbantes, le défunt s'intéressait à la chose publique. Il fit partie des sociétés catholiques et fut un ardent défenseur de ses convictions religieuses. Il fut également conseiller communal pendant quatre ans; en 1970, il fut nommé membre du Comité de direction et vice-président (en 1983) de notre Caisse Raiffeisen.

Il y a quelques années, sa retraite venue, il remit son exploitation à l'un de ses fils. Il avait plaisir, en grand terrien qu'il était, à rendre encore d'innombrables services à la ferme.

M. Charles Maillat a donné le meilleur de lui-même à la Caisse Raiffeisen et nous lui en sommes reconnaissants. Son souvenir restera gravé dans nos cœurs. Nous prions sa veuve, ses enfants et tous les membres de sa famille, de croire à nos sentiments de profonde et respectueuse sympathie.

Pour la Caisse Raiffeisen de Courtedoux:
R. Blaser, gérant

Communication

Lors du Congrès Raiffeisen de Genève des 2 et 3 juin 1984, le mandat de quatre ans de nos représentants au conseil d'administration et au conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen arrive à son terme. L'assemblée des délégués devra donc procéder à des réélections et à des élections.

Les responsables actuellement en fonction se proposent à l'assemblée des délégués, à l'exception des personnes suivantes:

- M. Robert Reimann, président, représentant du canton d'Argovie

- M. Alfred Burdet, vice-président, représentant du canton de Vaud

- M. Plinio Ceppi, représentant du canton du Tessin

- M. Edmond Desbaillets, représentant du canton de Genève

- M. Silvan Nussbaumer, représentant du canton de Zoug

- M. Othmar Julen, président du conseil de surveillance, représentant du Haut-Valais.

Dans l'un des prochains numéros du «*Messenger Raiffeisen*», nous rendrons hommage à ces personnalités qui, toutes, ont beaucoup apporté à l'institution Raiffeisen suisse.

Les responsables de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen sont en train de préparer, en collaboration avec les Fédérations régionales concernées, les dossiers des candidats à la succession des démissionnaires.

Pour le conseil d'administration:
M. R. Reimann, président

La caisse de retraite de l'USCR communique

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

Nous avons constaté que des Caisses et Banques Raiffeisen de plusieurs cantons reçoivent des services compétents les documents d'inscription provisoire au registre de la prévoyance.

Nous faisons savoir, à ce propos, que les établissements Raiffeisen, qui ont adhéré à notre Caisse de retraite pour l'assurance-rentes, n'ont rien à entreprendre de leur côté, attendu que nous effectuerons nous-mêmes les démarches en vue de l'enregistrement provisoire.

Saint-Gall, le 15 mars 1984.

Caisse de retraite de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
La gérance

Union suisse des Caisses Raiffeisen Programme de formation 1984: corrections

Cours de spécialisation

Date	Lieu	Désignation du cours	Participants
12.4	Les Geneveys-sur-Coffrane	Les affaires hypothécaires, la banque centrale de l'USCR, Eurochèque 85	Gérantes et gérants neuchâtelois
8/9.5	Lausanne	Chèques et service des paiements	Gérantes et gérants vaudois
11/12.9	Lausanne	La conversation de vente	Gérantes et gérants de Suisse romande (CR de plus de 15 millions de francs de bilan)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au responsable de la formation, M. Pierre Metthez, tél. (021) 27 47 72/73, à Lausanne



COMMANDEZ LE VIN DU VIGNERON

« Rivaz », « Saint-Saphorin », « Dézaley » blanc et rouge, excellente qualité.

Demandez prix et offre à
Paul-Ernest Ruchonnet, vigneron, 1812 Rivaz/Lavaux, tél. 021/56 23 27.



AGENCE DUPORT

Détectives privés autorisés

Rue Marterey 5
1005 Lausanne

24 heures
sur 24

☎ (021) 22 41 22
☎ (021) 22 41 67

Au top niveau...

l'efficacité
KAMPKA
engrais surdoués

malheureusement pas à la portée de toutes les bourses

Importateur pour la Suisse:
BOURCOUD - NPK 1000 LAUSANNE 20



A. BASTIAN s.a.

1032 Romanel-sur-Lausanne
☎ (021) 35 01 94 - 20 00 44
TUBAGE DE CHEMINÉES

Réfection de cheminées par chemisage intérieur, sans joints, avec tube flexible en acier CHROME-NICKEL V 5 A soudé. S'introduit facilement par le haut de la cheminée, sans ouverture intermédiaire.

10 ANS DE GARANTIE. Economie de combustible: 10 % env.
DEVIS GRATUIT SANS ENGAGEMENT.

Garages préfabriqués



FRISBA SA, 1095 Lutry/VD Téléphone 021/3913 33

Invitation

F.J. Burrus & Cie S.A. fabrique des tabacs depuis 1814. Le savoir-faire de son personnel et les moyens technologiques les plus avancés se conjuguent harmonieusement pour transformer ses tabacs exceptionnels en cigarettes de haute renommée – **Parisienne, Select, Gallant, Virginie, Twenty, Turmac** – en tabac à rouler ou en tabac pour la pipe. Découvrez, vous aussi, notre entreprise et la fabrication de nos produits en venant nous rendre visite à Boncourt!

Pour tous renseignements, adressez-vous à:
F.J. Burrus & Cie S.A., Service des relations publiques, 2926 Boncourt, tél. 066/75 55 61.



F.J. BURRUS & CIE SA

FABRIQUE DE CIGARETTES ET DE TABACS · BONCOURT · JURA

REPORTAGE

Visite au directeur de l'«Appenzeller», M. Hermann Leupi

Les servitudes de l'appellation

La part de l'Appenzeller dans la production suisse de fromage représente tout juste 10%. Il se distingue de ses concurrents en ce qu'il ne peut être fabriqué que dans une région bien délimitée... et qu'il dégage une odeur bien spécifique. Hermann Leupi, directeur de l'«Appenzeller», nous en dit plus sur le fameux «fromage à petits trous».

Hermann Leupi vante «son» Appenzeller: «C'est un fromage au goût aromatisé prononcé, et non pas simplement un fromage suisse ordinaire. De fait, ce fromage à pâte demi-dure originaire de Suisse orientale est un produit alimentaire exclusif. Il ne peut être produit que dans les cantons d'Appenzell (54%), St-Gall (37%) et Thurgovie (9%). Cette limitation du territoire de production est particulière à notre branche. La garantie de provenance est ainsi maximale. De sorte

qu'en mangeant du fromage d'Appenzell, on peut dire exactement d'où il vient.» Mais la médaille a aussi un revers, à savoir que la production n'est pas illimitée et qu'en cas de forte demande, l'offre peut ne pas suivre.

Une publicité de bon aloi

«Le marché suisse dénote une certaine saturation», avoue M. Leupi. «C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de faire une publicité de bon aloi. Et à cet égard, le pays d'Appenzell est naturellement un atout publicitaire.» Le combat doit être mené sur deux fronts — contre les autres fromages suisses et contre les produits étrangers — «mais il ne faut pas pour autant que l'Appenzeller devienne un fromage pour

Le groupe d'experts pour l'appréciation du fromage au travail. La qualité des meules (pesant près de sept kilos et «âgées» de trois à quatre mois) est contrôlée régulièrement.

Photo Zvg



L'apprenti muni du «tranche-caillé» brasse «avant le feu» sous l'œil expert de son maître d'apprentissage.

Photo B + N Reportages

actions publicitaires», souligne M. Leupi. Le «fin goût aromatisé» de ce fromage vieux de 700 ans de tradition, n'est pas bon marché. M. Leupi s'explique: «Nous poursuivons fermement une politique de prix élevés. C'est la qualité qui détermine la vente. Nous offrons un fromage à son prix réel.» Un kilo d'Appenzeller coûte au détail entre 16 fr. et 18 fr. 50.

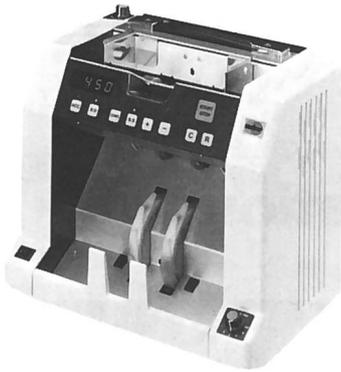
Un bon équilibre des ventes

L'an dernier, 55% des 8000 tonnes produites ont été vendus à l'étranger. Au cours des vingt dernières années, l'exportation a quintuplé. Une précision de M. Leupi: «Cela ne veut pas dire que nous négligeons le marché intérieur. Nous prenons soin de notre clientèle suisse. A l'heure actuelle, l'équilibre des ventes nous semble bon. Et l'exportation comporte aussi des risques.» L'Appenzeller est particulièrement apprécié en Allemagne, qui absorbe les deux tiers des exporta-

tions. Les meules de fromage de 115 fromageries sont en vente dans 55 pays au total.

Un assaisonnement aux herbes

L'arôme particulier de l'Appenzeller est obtenu par un court-bouillon d'herbes. Naturellement, nous ne divulguons pas sa composition! On entend souvent dire que le meilleur fromage suisse part à l'étranger. Selon M. Leupi, cela ne s'applique certainement pas à l'Appenzeller: «95% de notre production est de première qualité, et nous ne faisons pas de différence entre la marchandise destinée à l'exportation et l'autre.» Fromage et viande ne se font-ils pas concurrence en tant que produits alimentaires? M. Leupi opine: «Tous les deux sont des protides. On sent que les ménages font leurs calculs: par exemple, lorsqu'il y a une action sur la viande, on achète moins de fromage.»



**ADVANCED TECHNICS
& SYSTEMS S.A.**

Une nouvelle compteuse électronique de billets compacte et économique

La nouvelle ATS 534 qui vient d'être présentée sur le marché suisse répond à une demande sans cesse grandissante de comptuses de billets de banque de taille réduite, d'un transport facile et permettant, grâce à l'électronique, un traitement rapide et complet des billets de banque et documents.

Cette petite machine offre, dans ses dimensions réduites, les performances d'une machine de grande taille. Les microprocesseurs dont l'ATS 534 est équipée assurent un traitement précis, rapide, sûr et un emploi facile et automatisé de la machine.

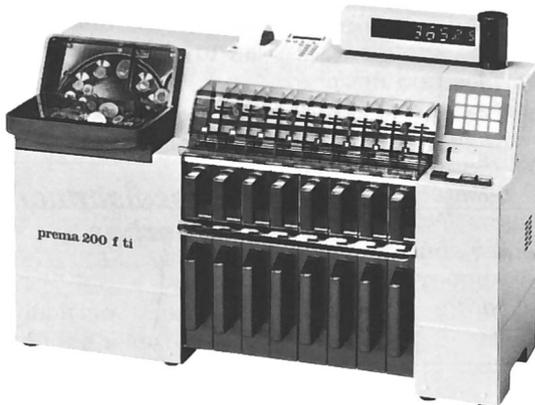
Le niveau sonore qu'émet cette machine en opération est très réduit, ne dépassant pas 65 dB(A). L'ATS 534 compte 60 billets ou documents en moins de 5 secondes. Des touches sensibles préprogrammées ainsi qu'un affichage LED en font une machine très confortable à commander.

Les opérations de comptage, de cumul, de mise en lots prédéterminés ou de taille individuelle sont exécutées avec facilité. Toute erreur survenant pendant les opérations est détectée et signalée sur l'affichage LED.

4, avenue de Provence, CH-1007 LAUSANNE, tél. (021) 25 32 82, télex 25 837.

prema

**Machines à compter et à trier
les monnaies**



technique suisse de pointe
commande microélectronique à chip unique
éjection des monnaies hors programme
fiabilité absolue du comptage et du triage grâce
à la conduite forcée des pièces de monnaies
mémoire électronique
imprimante incorporée sur papier ordinaire
service optimale grâce à l'expérience du fabricant
et au rapport direct entre fabricant et clients

Fabrication, vente, service:

prema S.à.r.l.
Bernstrasse 36, 4663 Aarburg
téléphone 062/4142 24, télex 68 605



**Dernier délai
pour la remise
des annonces
du numéro de juin 1984:
10 mai 1984!**



Directement du fabricant, sans
intermédiaire!

Volets aluminium à jalousies

thermolaqués, teintes à choix, toutes
dimensions.

Volets 120 x 120 cm, Fr. 410.—
la paire, rendu posé.

Fenêtres bois

sapin, avec verre isolant 23 mm,
120 x 120 cm. Rendu posé

Fr. 450.—.

Fenêtres extérieur aluminium

thermolaquées, intérieur bois avec
verre isolant, 23 mm, rendu posé

Fr. 650.—.

**FATYGA JOSEPH, rue du
Châtelard 12, Yverdon,
tél. (024) 24 12 81.**

Tabac et cigares

	p. kg
Tabac populaire	21.20
Bureglück	22.20
Montagnard	24.30
100 Brissagos	40.70
200 Habanas	49.—

**Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
Tél. (064) 41 19 85**

**Retour en cas de
non-convenance**

WFO ZEICO

BANKEINRICHTUNGEN • SAFES • KASSEN
INSTALLATIONS BANCAIRES • SAFES • COFFRES

Verwaltung + Technik:
Zeico AG, Postfach
8048 Zürich, Tel. 01 - 64 17 64

Fabrikation:
Zeico AG, 3945 Gampel
Telefon 028 - 42 20 72

BILANS

Bilan de la banque centrale au 31 décembre 1983 (avant la répartition du bénéfice)

Actifs	Fr.	Passifs	
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	50 127 374.22	Engagements en banque à vue	164 602 059.47
Avoirs en banque à vue	2 238 137.08	Engagements en banque à terme	299 209 866.—
Avoirs en banque à terme	945 399 180.—	(dont Fr. 146 055 263.— échéant dans un délai de 90 jours)	
(dont Fr. 449 899 180.— échéant dans un délai de 90 jours)		Avoirs à vue des Caisses affiliées	785 474 540.60
Avances aux Caisses affiliées à vue	146 758 628.15	Avoirs à terme des Caisses affiliées	2 015 919 069.65
Avances aux Caisses affiliées à terme	177 009 866.—	(dont Fr. 331 758 000.— échéant dans un délai de 90 jours)	
(dont Fr. 555 263.— échéant dans un délai de 90 jours)		Créanciers à vue	35 405 726.25
Effets de change et papiers monétaires	17 152 602.15	Créanciers à terme	102 596 930.—
(dont Fr. 7 500 000.— de bons du trésor et rescriptions)		(dont Fr. 33 596 930.— échéant dans un délai de 90 jours)	
Comptes courants débiteurs en blanc	18 165 642.45	Dépôts d'épargne	80 841 907.75
Comptes courants débiteurs gagés	31 226 493.27	Carnets de dépôts et de placement	19 830 338.63
(dont Fr. 25 074 430.60 garantis par hypothèques)		Obligations de caisse	126 845 000.—
Avances et prêts à terme fixe en blanc	34 420 000.—	Prêts sur lettres de gage	181 950 000.—
Avances et prêts à terme fixe gagés	8 138 398.10	Dettes hypothécaires sur immeubles de la banque	7 720 000.—
(dont Fr. 4 286 042.95 garantis par hypothèques)		Autres passifs	58 896 148.40
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	304 629 272.40		
Placements hypothécaires	752 833 506.45	Fonds propres	
Fonds publics et titres	1 398 660 000.—	Parts sociales	95 000 000.—
Participations permanentes	1.—	Réserves	32 500 000.—
Immeubles à l'usage de la banque	22 930 000.—	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	374 919.28
Valeur d'assurance Fr. 31 982 900.—		Solde du compte de profits et pertes	5 680 087.30
Autres immeubles	3 935 856.60		6 955 006.58
Autres actifs	99 221 635.46		
Total du bilan	4 012 846 593.33	Total du bilan	4 012 846 593.33

Comptes de profits et pertes pour 1983

Produits	Fr.	Charges	
Intérêts créditeurs	111 662 057.02	Intérêts débiteurs	141 859 579.03
Produits des effets de change et des papiers monétaires	850 846.95	Commissions	607 794.66
Produit des commissions	1 950 878.33	Organes de l'Union et personnel	15 389 523.05
Produit des opérations sur devises et métaux précieux	641 342.67	Contributions aux institutions de prévoyance de prévoyance pour le personnel	908 198.35
Produit des titres	60 075 503.20	Frais généraux et de bureau	6 114 603.69
Produit des participations permanentes	151 745.—	Impôts	3 153 700.60
Divers: banque centrale	665 291.15	Pertes, amortissements et provisions	10 544 576.50
Divers: administration centrale	4 512 764.61	Bénéfice net	5 680 087.30
Emoluments de révision	4 281 045.75	Total	184 258 063.18
Rabais accordés sur frais de révision	- 533 411.50	Solde du compte de profits et pertes	5 680 087.30
	3 747 634.25	Solde reporté de l'exercice précédent	374 919.28
Total	184 258 063.18	Total	6 055 006.58

Répartition proposée du bénéfice net

Intérêts aux parts sociales	3 800 000.—	Indications complémentaires:	
Versement au fonds de réserve	1 700 000.—	Engagements par avals, cautionnements et garanties	30 352 212.25
Report à compte nouveau	555 006.58		
Total	6 055 006.58		

La femelle du paon de nuit transmet au vent, par exhalaison, son désir de s'unir. Message reçu à des kilomètres de distance par le mâle qui, sans se tromper, s'envole illico en direction de l'appel amoureux de sa congénère.



L'extraordinaire organe sensoriel de certains papillons est nettement plus évolué que celui de l'homme. Cet handicap, l'être humain le compense par son intellect. En créant, en inventant, en réalisant et développant ses idées.

Les résultats des recherches de l'entreprise Cerberus en sont un exemple concret. Il n'est que de citer ses systèmes de sécurité, dont les détecteurs sont si sensibles qu'ils sont comparables à la sensoricité des animaux. Les produits Cerberus satisfont à des normes de qualité élevées. Aussi variés que les risques à prévenir, ils apportent une solution fiable et économique aux problèmes à résoudre. Qui fait confiance à Cerberus sait qu'il peut se fier à une sécurité sans faille. C'est précisément ce qu'apprécient les 200 000 clients qui font déjà confiance à Cerberus dans le monde entier.



La technique Cerberus protège les personnes et les biens

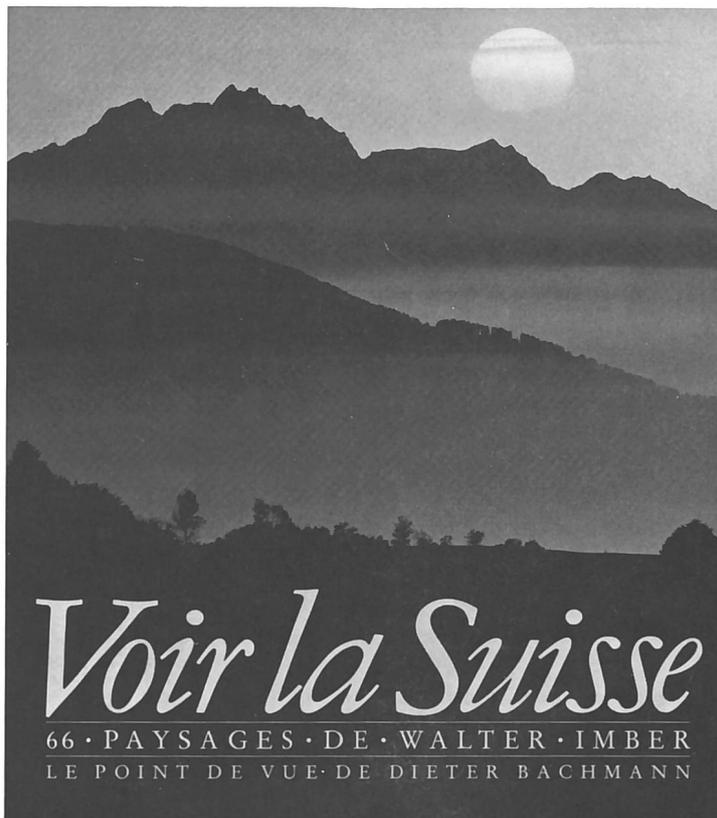
Cerberus SA, CH-8708 Männedorf,
téléphone 01/922 61 11. Succursales à Lutry, Genève,
Berne, Lugano, Pratteln et St-Gall

LIVRES

Voir la Suisse

Pour « Voir la Suisse », les Editions Mondo ont fait appel au journaliste Dieter Bachmann et au photographe Walter Imber, deux hommes qui « sentent » notre pays à leur manière. A partir d'un même sujet, la Suisse, ils divergent tant sur le plan de la sensibilité, de la vision des choses qu'ils finissent par se situer à l'opposé l'un de l'autre, voire aux deux pôles du consensus helvétique. Ils ont pourtant une chose en commun: l'amour de leur pays. Dans son premier article intitulé « Perspectives », l'auteur affirme: « Ce que l'on appelle la vérité est une affaire de cadrage, une conséquence de la perspective. Dans ce sens, il n'existe pas qu'une Suisse. Par contre, il y a pas mal de Suisses. Et personne n'empêche personne de partir à la recherche de sa propre Suisse. »

Voici le ton donné de cet ouvrage qui comporte 66 superbes photographies toutes en couleur au format double-page et un texte qui se déroule comme une suite rapide de sensations vives et variées, parfois heurtées comme si les événements étaient vus au travers d'un kaléidoscope.



Walter Imber, ce poète doublé d'un esthète, a parcouru des centaines de kilomètres en zigzag de Romanshorn à Genève, de Schaffhouse à Chiasso. Il a recherché des perspectives, des éclairages, des jeux d'ombre et de lumière, des ciels d'orage, des points de vue et des cadrages qui lui permet-

traient de « gommer » pylônes et lignes à haute tension, blocs, tours, ponts et autoroutes en béton, forêts et campagnes mutilées. Il y est parvenu. Homme de réflexion aussi, il suggère davantage qu'il n'impose et nous fait témoins d'une Suisse idyllique. Pourtant, de son propre aveu, ce ne

fut pas facile et de loin! A l'image de cette Suisse parfaite, s'oppose un texte en contrepoint.

Dieter Bachmann, écrivain et journaliste, est aussi homme de théâtre, de radio et de télévision. Ce Suisse alémanique, fort connu chez lui par ses nombreux articles et émissions, incarne une façon de penser tout à fait originale qui s'exprime dans un style très particulier. Son texte est dense et il faut aussi le lire entre les lignes. L'homme joue sur mille et un registres. Chez lui tendresse et colère s'opposent, se côtoient, se carambolent. Face à Bachmann et Imber, le lecteur reste seul juge. D'accord ou pas, il pourra conforter ses convictions, les infléchir dans un sens ou dans l'autre, voire en changer. Car chacun s'enrichit de la réflexion des autres et nourrit l'insaisissable esprit suisse né de la conjonction des contraires. Ce bel album se commande directement aux Editions Mondo S.A., 1800 Vevey, au prix de Fr. 16.50 (+ 500 points MONDO) ou en librairie pour le prix de Fr. 41.— (sans la contrepartie en points MONDO).

(SP) ■

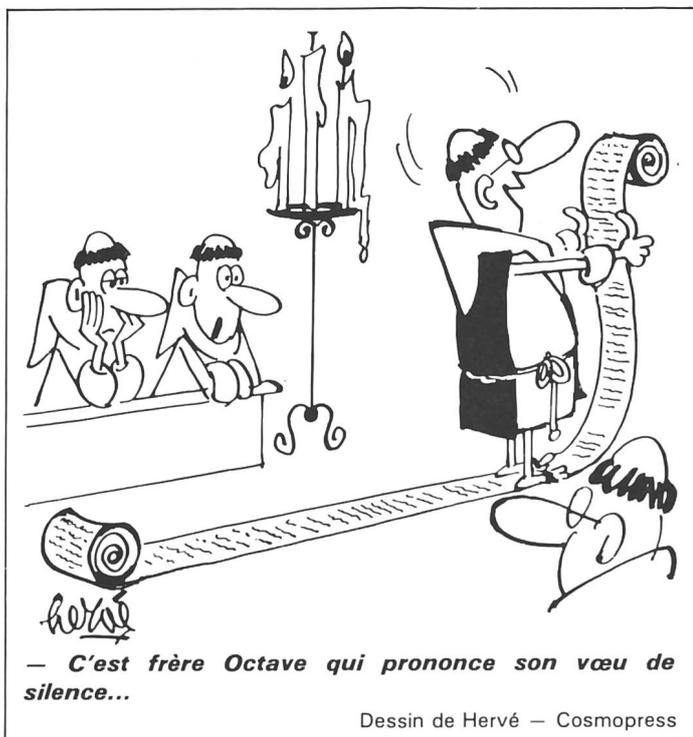
**Revue****Notre foyer**

La photo de couverture fait rêver, les pages intérieures (la plupart en quatre couleurs) font rêver... Quoi de plus naturel, puisque cette très belle revue ne contient que des informations, des conseils et des idées pour aménager, embellir, voire transformer « votre foyer »? Vous envisagez de construire une villa ou vous

venez de vous installer dans votre propre maison: vous trouverez dans cette revue toutes les indications dont vous pourriez avoir besoin! Et même si vous n'êtes « que » locataire d'un appartement, vous y trouverez des « trucs » pour transformer une chambre, repeindre les murs, construire un petit meuble, etc. Les nombreuses adresses de maisons spécialisées fournies dans

les dernières pages de la revue représentent une source d'information et de documentation des plus utiles! L'abonnement aux six éditions de 1984 coûte Fr. 24.—. L'éditeur (« Notre foyer », av. des Planches 22, 1820 Montreux) se fera un plaisir de vous envoyer gratuitement un exemplaire de sa revue.

JLE ■



Inutile

«Combien de fois faudrait-il que je te répète, Pierrot», gronde la maman, «que tu dois te laver les mains avant de jouer du piano?»

« Je sais que je dois le faire normalement, maman », répond Pierrot, « mais aujourd'hui, c'est inutile : je veux seulement jouer sur les touches noires... »

cpr.



Dernier souhait

Le condamné à mort doit être exécuté sur la chaise électrique.

«Avez-vous un dernier souhait?» lui demande-t-on.

«Oui, que Monsieur le Procureur général me tienne la main pendant que je suis sur la chaise électrique!»

cpr.

Incertitude

«Tu as l'air tendue, François. Que se passe-t-il?»

«J'avais rendez-vous avec Maurice à 4 heures. Quand je suis arrivée à 6 heures, il n'était plus là. Alors je ne sais pas, maintenant, lequel des deux a posé un lapin à l'autre!»

cpr.



Etat civil

Le président du tribunal interroge un témoin.

«Etes-vous célibataire ou marié?»

«Marié, Monsieur le Président», répond le témoin.

«Avec qui?»

«Avec une femme!»

«Cessez ce genre de plaisanterie!» se fâche le juge. «Evidemment que vous avez épousé une femme!»

«Ce n'est pas du tout aussi évident que cela», contredit le témoin. «Ma sœur, par exemple, a épousé un homme!»

cpr.

Langage imagé

«Que se passe-t-il avec Evelyne? Elle a l'air brisée...»

«Rien d'étonnant à cela, son ami l'a laissée tomber!»

cpr.

Mots croisés faciles

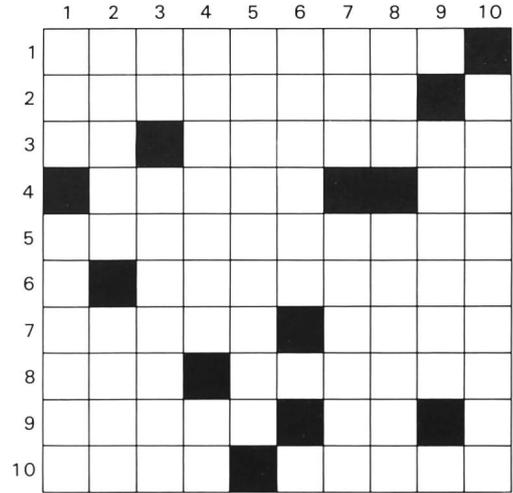
Horizontalement

1. Choses revues. 2. Fin. 3. Symbole chimique. Savants. 4. Combattit. Langue ancienne. 5. Soldat armé. 6. Bouffon. 7. Lichen poussant sur les vieux arbres. Anciens Indiens. 8. Souvent précédé d'« agnus ». Maladie de la glande thyroïde. 9. Force militaire. Possessif. 10. Venues au monde. Souhait.

Verticalement

1. Pour la troisième fois, mais à l'envers. Etat de l'Afrique orientale. 2. Enlève des poils. Sorte de fromage. 3. Chiffres romains. Exprime un accord complet. 4. Il est permis de mal l'orthographier, puisqu'il ne sait ni lire, ni écrire. Pour un docteur. 5. Maléfice. 6. Reptile saurien d'Amérique. 7. Exécuté par deux personnes, mais à l'envers. Elle respecte les droits de chacun. 8. C'est presque une négation allemande. Combattis. 9. Patron d'un hôtel louche. 10. Permet de monter plus rapidement.

(La solution paraîtra dans notre prochain numéro!)



Mots croisés difficiles

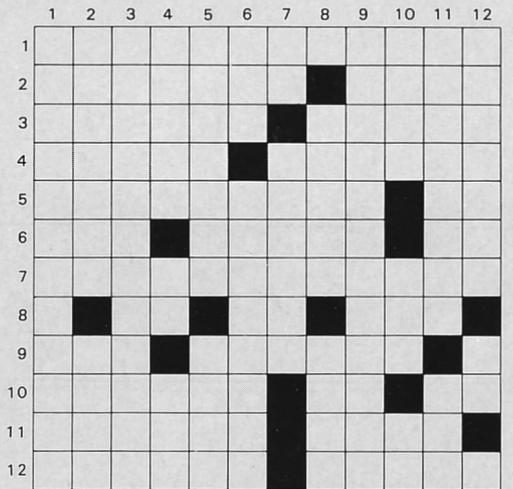
Horizontalement

1. Peintre, poète et musicien italien (deux mots). 2. Cercles rougeâtres. Ville d'Italie. 3. Membre d'un triumvirat. Emanation. 4. Divinité grecque. Plante vivant au bord de l'eau. 5. Ancien Etat d'Allemagne. Terminaison verbale. 6. Préfixe. Fatiguée. Renforce une affirmation. 7. Till y excellait. 8. Possessif. Saint normand. On peut y saigner un cheval. 9. Général malchanceux. Tend la main. 10. Teinte en brun-rouge. Interjection. Négation. 11. Travail pénible. Dans la Mayenne. 12. Chevilles de métal. Chien d'arrêt.

Verticalement

1. Maladie infectieuse. 2. Autour de mamelons. Boucliers. 3. Insectes. 4. Adverbe. Affirmation allemande. Possédée. 5. Pour de bons spaghettis. Grandes quantités. 6. Petite cheville. On a de la peine à le regarder en face. 7. Symbole chimique. Morceaux de bœuf. 8. Teinte en rouge-brun. L'eau peut l'être, la tête aussi. 9. Feraient un travail de journalistes. 10. Se permettre. Colère. Conjonction. 11. Leur esprit est lourd. Apparue. 12. Donneras de l'air. Lettre grecque.

(La solution paraîtra dans notre prochain numéro!)



Solution de nos mots croisés faciles du N° 3 de mars 1984

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	E	R	C	A	N	T	I	L	E
2	O	P	A	L	E				L	E
3	N	I	G	E	R	I	A		N	S
4	T	R	E	P	I	D	A	N	T	E
5	M	E	U	T	E		R	I	E	N
6	A		R	O	N	D		L	U	C
7	R	O		M		O	C		R	E
8	T	R	I	A	N	G	L	E	S	
9	R	E		N	U	E	E	S		O
10	E	L	L	E		S	S		A	S

Solution de nos mots croisés difficiles du N° 3 de mars 1984

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	K	R	A	S	N	O	I	E	S	E	L	O
2	O	U	D	M	O	U	R	T	E	S		S
3	R	E	M	I	T	T	E	N	C	E	S	
4	A	L	I	C	E		S	A	U	R	I	S
5	I	L	S		R	U			R	I	E	C
6	S	E	E		A		A	M	I	N	C	I
7	C		S	G			H	O	T	E	L	S
8	H	E		A	N	A	M	N	E	S	E	S
9	I	M	M	E	D	I	A	T	S		S	I
10	T	U	A	T		E	D	E		I		O
11	E	L	I	E		U		E	S	S	E	N
12	S	E	N		E	L	I	S	I	O	N	S

Le livret d'épargne-jeunesse Raiffeisen



**Le livret d'épargne-jeunesse Raiffeisen:
le premier pas
vers une épargne rationnelle.**

Demandez le prospectus
à votre Caisse/Banque Raiffeisen!

